

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

7 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Ouverture de la session 2023-2024	6
3	Approbation de l'ordre du jour	6
4	Nomination du Bureau définitif	6
5	Cour constitutionnelle	7
6	Questions écrites (Article 81 du règlement)	7
7	Constitution d'une assemblée	7
8	Modification de la dénomination des commissions et arriérés	7
9	Dépôts	8
10	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	8
10.1	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Point sur la situation en République démocratique du Congo et à Goma».....	8
10.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Promotion de l'athlétisme dans le cadre du Mémorial Van Damme».....	10
10.3	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Conséquences des coups d'État à répétition en Afrique de l'Ouest sur les relations francophones dans la région»	11
10.4	Question de Mme Rachel Sobry à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Soutien politique à la candidature de la Belgique pour l'organisation de la Coupe du monde féminine en 2027»	13

- 10.5 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Augmentation des prix des repas scolaires» 15
- 10.6 Question de M. Gaëtan Bangisa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation au harcèlement de rue» 16
- 10.7 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Solutions de garde d'enfants – Réforme de l'accueil temps libre (ATL)» 17
- 10.8 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du concours d'entrée en médecine et en dentisterie» .. 18
- 10.9 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du premier concours en sciences médicales» 19
- 10.10 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quelles réponses à l'aggravation des problèmes de santé mentale des jeunes?» 20
- 10.11 Question de M. Germain Mugemangango à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mémorandum des recteurs des universités francophones»

10.12	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Logement étudiant»	23
10.13	1.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise sur pause des projets d'immersion linguistique dans certaines écoles»	24
10.14	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État des lieux de la rentrée scolaire» ..	24
10.15	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déficit en professeurs dans certaines filières d'études»	24
10.16	Question de M. David Weytsman à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation du décret "Inscriptions"»	28
10.17	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Frais scolaires».....	30
10.18	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Plateforme "Planète biodiversité"»	32
10.19	Question de M. Germain Mugemangango à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déclarations du cabinet Désir à propos du plafonnement des voyages scolaires».....	33
11	Projet de décret relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (doc. 570 (2022-2023) nos 1 et 2)	34
11.1	Discussion générale	34
11.2	Examen et vote des articles	40
12	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (doc. 572 (2022-2023) nos 1 et 2)	40
12.1	Discussion générale	41
12.2	Examen et vote des articles	68
13	Proposition de résolution visant à accélérer la mise à jour de l'équipement numérique et la connectivité des écoles (doc. 547 (2022-2023) n° 1)	69

13.1	Discussion générale	69
14	Élection des membres du Fonds Écureuil	75
15	Modification de la composition d'une commission	75
16	Projet de décret relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (doc. 570 (2022-2023) nos 1 et 2)	76
16.1	Vote nominatif sur l'ensemble	76
17	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (doc. 572 (2022-2023) nos 1 et 2)	77
17.1	Vote nominatif sur l'ensemble	77
18	Proposition de résolution visant à accélérer la mise à jour de l'équipement numérique et la connectivité des écoles (doc. 547 (2022-2023) n° 1)	78
18.1	Vote nominatif sur l'ensemble	78
19	Élection des membres du Fonds Écureuil	79
19.1	Votes	79
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	82
	Annexe II: Cour constitutionnelle	87

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance Mme Groppi, pour raisons de santé, et Mme Lekane, pour raisons personnelles.

2 Ouverture de la session 2023-2024

M. le président. – Je prie Mme Sobry et M. Demeuse, les deux plus jeunes membres présents de l’Assemblée, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires. (*Mme Sobry et M. Demeuse prennent place au Bureau*)

Le Parlement se réunit aujourd’hui de plein droit en vertu de l’article 32, § 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifié par le décret du 9 novembre 2017. En application de l’article 32, § 3, de cette même loi, le gouvernement a prononcé la clôture de la session 2022- 2023 de notre Assemblée ce mercredi 6 septembre 2023 à minuit.

Je déclare donc ouverte la session 2023- 2024 du Parlement de la Communauté française.

3 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mercredi 30 août 2023, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 7 septembre 2023.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

4 Nomination du Bureau définitif

M. le président. – Nous passons à la nomination du Bureau définitif.

L’article 3 de notre règlement prévoit que «le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. Dans ce cadre, le Parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination d’un président, d’un premier vice-président, d’un deuxième vice-président, d’un troisième vice-président et de trois secrétaires; le nombre de ces derniers peut être augmenté par décision du Parlement et sous réserve du respect de la représentation proportionnelle».

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je propose que le Bureau soit de M. Rudy Demotte comme président, de M. François Bellot comme premier vice-président, de M. Matthieu Daele comme deuxième vice-président, de M. Laurent Léonard comme troisième vice-président ainsi que de M. Jean-Pierre Kerckhofs, de M. Philippe Dodrimont et de Mme Mathilde Vandorpe comme secrétaires.

M. le président. – Dans ces conditions, le Parlement étant unanime, je proclame élu le Bureau composé de M. Rudy Demotte, président, de M. François Bellot, premier vice-président, de M. Matthieu Daele, deuxième vice-président, de M. Laurent Léonard, troisième vice-président, ainsi que de M. Jean-Pierre Kerckhofs, de M. Philippe Dodrimont et de Mme Mathilde Vandorpe comme secrétaires. (*Applaudissements*)

Je déclare le Parlement de la Communauté française constitué.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, aux chambres législatives, aux autres parlements de Communauté et aux parlements régionaux.

5 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

6 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

En vertu de l'article 81, § 5, la liste des questions écrites auxquelles chaque membre du gouvernement n'a pas donné réponse figurera en annexe au compte rendu de la présente séance.

7 Constitution d'une assemblée

M. le président. – Nous avons été informés par son président de la constitution du Parlement de Wallonie en sa séance du 6 septembre 2023.

8 Modification de la dénomination des commissions et arriérés

M. le président. – Ce mercredi 30 août 2023, la Conférence des présidents a fixé la dénomination et les attributions des commissions sur la base de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du gouvernement. La liste reprenant la nouvelle dénomination des commissions et la nouvelle

répartition des compétences sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Les objets inscrits dans les arriérés des commissions ont été transférés en fonction de la nouvelle répartition des compétences.

9 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (doc. 580 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Éducation.

Nous avons également reçu le projet de décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française (doc. 581 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Nous avons par ailleurs reçu le projet de décret portant assentiment à la Convention n° 188 sur le travail dans la pêche, adoptée par la Conférence internationale du Travail au cours de sa 96^{ème} session qui s'est tenue à Genève le 14 juin 2007 (doc. 582 (2022-2023) n° 1) et le projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Association européenne de Libre-échange, signé à Bruxelles le 24 novembre 2022 (doc. 584 (2022-2023) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission des Relations internationales, des Sports, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement.

Enfin, nous avons reçu le projet de décret introduisant le Code de la justice communautaire (doc. 583 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles.

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

10.1 Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Point sur la situation en République démocratique du Congo et à Goma»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – La situation invraisemblable de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) nous préoccupe, mon groupe et moi-même. Pourtant, la communauté internationale reste silencieuse par rapport aux exactions qui s'y produisent depuis plusieurs mois. La plus récente nous interpelle

et nous interroge: le massacre, par la garde républicaine, de 50 individus pacifiques, non armés, manifestant contre la présence de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), la force de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. Les manifestants arguaient que l'organisation ne parvient pas à assurer le maintien de la paix alors qu'elle existe depuis 22 ans dans le pays.

Le président de la RDC, Félix Tshisekedi, a condamné ce drame qui, selon lui, ne restera pas impuni. La société civile est en demande d'éclaircissements sur la situation et de mesures fortes pour condamner les coupables de ce massacre. Des enfants ont été touchés par des tirs de balles. Le docteur Mukwege – que nous avons reçu au sein de ce Parlement, auquel nous avons décerné le prix pour la démocratie et les droits humains et qui a reçu le prix Nobel de la Paix – s'est aussi ému de la situation. Il s'est fait l'écho des demandes de clarification, de poursuite et de deuil national émises par la société civile, notamment par rapport aux 50 victimes.

Monsieur le Ministre-Président, cette situation n'a pas pu vous échapper. En savez-vous davantage sur les circonstances de ce drame? Avez-vous reçu des échos de nos partenaires de coopération présents dans ce grand pays de l'Afrique et de la Francophonie? La manifestation que j'ai évoquée était dirigée contre les forces occidentales. La situation dramatique qu'elle a entraînée est-elle généralisée? Le silence sur la situation en RDC n'est plus tolérable. La Belgique doit faire entendre une voix forte dans cette partie de l'Afrique.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, la situation en RDC – singulièrement à l'est du pays, notamment à Goma – est interpellante et me préoccupe. Eu égard au drame qui s'est déroulé le 30 août et à l'intervention des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), il faut effectivement faire toute la lumière sur les événements. Nous devons établir les responsabilités vis-à-vis de ce drame qui a entraîné la mort de plus de cinquante personnes et qui a fait de nombreux blessés.

L'état d'urgence décrété il y a deux ans dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri avait pour ambition de rétablir la paix. Les résultats ne sont pas satisfaisants à cet égard et la société civile nous a alertés par rapport au non-respect des droits humains, puisque l'on n'observe guère d'avancée dans ce domaine. Pourtant, les activités – notamment culturelles – organisées par Wallonie-Bruxelles International (WBI) se poursuivent à Goma. Dans ce cadre, WBI et ses partenaires mesurent constamment les risques encourus par le personnel et les différents opérateurs concernés.

Après une visite à Genève, j'ai signé un accord avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme portant sur une convention pluriannuelle allant de 2022 à 2024 et à hauteur de 100 000 euros annuels. L'idée est ainsi de promouvoir et protéger

les droits humains en RDC. C'est peut-être une goutte d'eau, mais elle est importante à l'échelon de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous continuerons à suivre l'évolution de la situation en RDC. Nous connaissons tous le contexte et les échéances et nous resterons attentifs aux populations qui souffrent fortement à l'heure actuelle. L'opération menée par les Nations Unies ne porte effectivement pas ses fruits et ces événements récents du 30 août dernier renforcent encore davantage le sentiment négatif de la population locale vis-à-vis de ce dispositif international.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, mon groupe politique et moi-même comptons vraiment sur vous pour faire partie de ceux qui, en Belgique, portent une attention particulière à la situation actuelle en RDC. De nombreux compatriotes belges vivant en RDC et d'expatriés congolais vivant en Belgique attendent que la communauté internationale fasse preuve de vigilance. Le conflit russo-ukrainien ne peut accaparer toute l'attention sur le plan international; la situation au Congo importe également et je vous remercie d'y prêter attention.

10.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Promotion de l'athlétisme dans le cadre du Mémorial Van Damme»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Un événement mondial va avoir lieu à Bruxelles: le Mémorial Ivo Van Damme, dont certaines épreuves, comme le lancer féminin du poids – sur la place de la Monnaie –, auront lieu cet après-midi même. Monsieur le Ministre-Président, quelles sont les implications de l'ADEPS dans cet événement qui se déroule sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour lequel nous devons avoir la plus grande attention, notamment pour les jeunes et, plus généralement, celles et ceux qui s'intéressent à cette discipline? N'oublions pas que l'athlétisme est la discipline reine des Jeux olympiques et que son attrait ne s'exerce pas seulement tous les quatre ans, mais chaque fois qu'un événement de cette ampleur a lieu près de chez nous.

Quelles actions l'ADEPS a-t-il menées à bien dans les écoles pour promouvoir l'athlétisme auprès des plus jeunes? La Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) y a-t-elle été associée? La piste d'athlétisme du Stade Roi Baudouin a été rénovée: il ne peut être question d'établir un record sur une qui est en mauvais état. Quel est l'avenir de cette infrastructure qui accueille le Mémorial? D'autres événements, comme la Coupe du monde féminine de football de 2027, pourraient être intéressés par ce type d'infrastructure: quelle est votre réflexion à ce sujet?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, la LBFA est partenaire du Mémorial Van Damme, événement international

majeur qui a des retombées à l'international, mais aussi pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur tous les clubs d'athlétisme en Belgique. La Fédération Wallonie-Bruxelles en est également un partenaire, car elle subsidie cet événement. En échange, nous obtenons 2 000 places gratuites mises à la disposition de plus de 80 communes et clubs d'athlétisme, pour que des jeunes puissent assister à ce meeting et soient sensibilisés au sport. Nous espérons ainsi susciter des vocations encore plus fortes auprès de nos jeunes.

Vous évoquez le Stade Roi Baudouin et l'importance des événements internationaux comme locomotive pour attirer les jeunes à la pratique sportive. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Belgique devront se fédérer de manière beaucoup plus forte. Je ne reviens pas sur l'histoire du stade national et les responsabilités des uns et des autres. Il est l'heure de se fédérer pour disposer d'infrastructures de qualité afin d'attirer des événements sportifs internationaux.

Je prends l'exemple du hockey, avec la prochaine infrastructure à Wavre qui nous permettra d'organiser la Coupe du Monde de hockey en 2026, tant masculine que féminine. Vous savez combien nous soutenons le sport féminin. Ce sera un événement exceptionnel. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déjà engagée auprès de la Fédération royale belge de hockey par une convention quadriennale de 400 000 euros, qui commence cette année, afin de préparer au mieux cet événement international qui aura une retombée exceptionnelle pour nos sportifs et nos jeunes.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos efforts afin de soutenir un événement de cette importance. En effet, sans intervention des pouvoirs publics, même avec toute la bonne volonté des organisateurs, il serait impossible d'organiser de telles manifestations. Rappelons aussi, puisque vous avez évoqué votre intérêt pour le sport féminin, que la direction du Mémorial Van Damme est confiée à une ancienne athlète féminine, Kim Gevaert, qui ne ménage pas ses efforts pour faire de ce meeting d'athlétisme l'événement mondial que tout le monde attend. Je vous remercie donc pour le soutien que vous apportez à cette compétition ainsi que pour l'attention que vous portez à ce type de manifestations dont nous avons vraiment besoin en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique, car ce sont des vitrines pour notre pays et pour le sport. Je vous interrogerai donc régulièrement sur le sport et j'espère avoir le plaisir d'obtenir des réponses aussi positives que celle-ci.

10.3 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Conséquences des coups d'État à répétition

en Afrique de l’Ouest sur les relations francophones dans la région»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Depuis trois ans, les coups d’État se sont multipliés en Afrique de l’Ouest, au Mali, au Burkina Faso ou encore en Guinée. Le Niger et le Gabon sont aujourd’hui touchés.

Cette situation engendre de nombreux problèmes. Elle déstabilise une région déjà gravement menacée par le djihadisme. Elle remet également en cause de nombreuses politiques de coopération qui bénéficient à la population. Par ailleurs, elle crée des tensions significatives entre pays de la région, mais aussi entre pays de la Francophonie. Nous nous interrogeons dès lors sur ses conséquences dans les mois et les années à venir.

Quel est l’impact de ces coups d’État à répétition et de ces déstabilisations manifestes sur les politiques de coopération et les relations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec ces pays sous la coupe d’un pouvoir militaire? Quelle influence et quel rôle la Fédération peut-elle avoir par rapport à ce phénomène préoccupant, pour l’Afrique de l’Ouest du moins? Que peut-on attendre de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment pouvez-vous appréhender, Monsieur le Ministre-Président, cette situation particulièrement délicate?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, il est vrai que la multiplication des coups d’État en Afrique, et plus particulièrement en Afrique de l’Ouest, tendrait presque à les banaliser. Les populations des États concernés sont dans une situation dramatique, aussi bien sur le plan matériel que psychologique. Cette situation nécessite une réaction internationale, une réaction européenne et une réaction des différents États, mais ce n’est pas à la diplomatie de la Fédération Wallonie-Bruxelles d’intervenir.

Une commission politique de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se réunit aujourd’hui afin de discuter des coups d’État au Niger et au Gabon et de la manière de rétablir un État de droit dans ces pays. Comme vous le savez, les coups d’État sont contraires aux valeurs de la Francophonie et aux engagements pris par les États signataires de la Déclaration de Bamako en 2000. Nous devons considérer ces situations avec beaucoup de fermeté.

Nous n’entretenons pas de relations particulières avec le Niger et le Gabon. En revanche, le Burkina Faso fait partie des pays prioritaires de notre coopération bilatérale. Depuis 2022, la commission mixte avait un programme de travail dans ce pays, mais, au vu de la situation politique, ce projet a été abandonné. Nous maintenons toutefois des projets de coopération au Burkina Faso à travers la coopération avec les ONG et la société civile.

Nous restons évidemment très attentifs à l’évolution de la situation dans tous ces pays et, chaque fois que nous le pouvons, nous y maintenons une coopération

bilatérale indirecte avec la société civile. Une telle coopération est indispensable et nous permet aussi de rappeler toute une série de valeurs qui nous sont chères, comme le respect de l'État de droit.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Monsieur le Ministre, il est toujours utile de rappeler notre attachement à l'État de droit, même en ces temps particulièrement troublés. J'entends avec plaisir votre volonté de maintenir, autant que possible, des coopérations au moins indirectes avec les pays concernés afin de soutenir la société civile. Nous ne devons pas oublier les populations, qui sont bien souvent utilisées comme des pions sur de vastes échiquiers géopolitiques. Au-delà des luttes de pouvoir, il convient de maintenir un certain nombre de liens de coopération, car ces situations peuvent avoir une incidence durable sur de nombreuses populations.

J'espère également que la Francophonie jouera un rôle positif dans le cadre des récentes crises, qui ont des conséquences non seulement régionales, mais aussi pour l'ensemble de la relation Nord-Sud.

10.4 Question de Mme Rachel Sobry à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Soutien politique à la candidature de la Belgique pour l'organisation de la Coupe du monde féminine en 2027»

Mme Rachel Sobry (MR). – La présidente de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), Pascale Van Damme, se dit particulièrement enthousiaste à l'idée d'une possible organisation de la prochaine Coupe du monde féminine de football, conjointement avec les Pays-Bas et l'Allemagne. Elle en appelle à un «soutien total de la part du monde politique», notamment en ce qui concerne les infrastructures et l'épineux dossier du stade national, mais aussi en vue d'un rapprochement entre le football professionnel et amateur ainsi qu'entre les ailes flamandes et francophones de l'URBSFA.

Le sport féminin ne cesse de progresser dans notre pays. Je félicite d'ailleurs l'équipe nationale de football féminin qui a atteint les quarts de finale du dernier Championnat d'Europe. L'accueil d'un événement tel que la Coupe du monde dans certains stades du pays, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles, aurait des retombées économiques positives et serait aussi une excellente vitrine pour le sport féminin.

Le gouvernement entend favoriser la pratique du sport féminin et l'amener à l'égal du sport masculin. Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre position par rapport à cette candidature? Avez-vous déjà pris contact avec la présidente de l'URBSFA? Quelles mesures prenez-vous pour rapprocher le football professionnel et amateur ainsi que les ailes francophone et flamande de l'URBSFA? Enfin, avez-vous déjà eu un entretien à ce sujet avec le ministre wallon chargé des Infrastructures sportives, Adrien Dolimont?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Je suis favorable à l'organisation de la Coupe du monde féminine de football de 2027 en Belgique, et ce, sans réserve. La dernière édition de cette Coupe du monde, qui a eu lieu en été 2023, ou encore les affiliations dans nos clubs de football féminin sont des indicateurs du succès du football féminin et de la ferveur populaire qu'il engendre. En 2013, nos clubs comptaient 6 135 affiliées. Aujourd'hui, ce nombre est de 18 905.

L'effet de la dernière Coupe du monde féminine de football se fera évidemment ressentir aussi. En effet, les résultats de nos sportifs ont des effets sur les plans individuel et collectif. Les exploits de nos footballeurs et footballeuses, mais aussi de nos hockeyeurs et hockeyeuses, de nos basketteurs et basketteuses produisent un réel engouement au sein de la population. Le sport féminin est une priorité pour mon gouvernement. Ces événements internationaux ont des retombées sur le sport, sur l'économie, mais aussi sur la notoriété de notre pays et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces retombées sont incroyablement positives, comme je l'ai déjà précisé en réponse à la question d'actualité de M. Dodrimont.

Nous avons remis un acte de candidature avec l'Allemagne et les Pays-Bas afin d'organiser cette édition de la Coupe du monde féminine de football. Il y aura évidemment d'autres candidatures, comme celles du Mexique, des États-Unis, du Brésil, de l'Australie... Je profiterai de ma rencontre prochaine avec Mme Louise Mushikiwabo, la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), afin de demander le soutien des pays francophones pour la candidature d'un pays francophone. En l'occurrence, cette candidature émane de notre pays et de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la collaboration avec les associations flamandes de football, notre ambition doit être fédérale. Nous devons être aux côtés de la *task force* pilotée par le Premier ministre pour préparer ce dossier de candidature pour la Coupe du monde féminine de football de 2027. Nous avons déjà organisé le Championnat d'Europe de la catégorie U19. Notre équipe nationale a joué à Tubize, La Louvière, Louvain... Ce genre d'événements fait que les jeunes et, notamment, les jeunes dames sont de plus en plus nombreux à être attirés par le sport.

Une fois que notre candidature sera retenue, nous déciderons alors dans quel stade se feront les parties. Concernant Bruxelles, il faudra mettre de côté les rivalités concernant le stade national. Si notre candidature est retenue après les élections de 2024, j'en appelle à tous les partenaires pour avoir un consensus très fort au sujet des infrastructures sportives. Nous ne pouvons pas nous permettre de dire que «c'est l'affaire de Bruxelles»! Non, le soutien de nos sportifs et sportives concerne tout le pays! Nous aurons l'occasion de soutenir nos talents sportifs l'année prochaine à l'occasion des Jeux olympiques à Paris.

Mme Rachel Sobry (MR). – Je soutiens bien évidemment aussi la candidature de la Belgique pour l'organisation de la Coupe du monde de football féminin en 2027 et votre réponse me satisfait donc totalement. Je constate que vous n'avez pas perdu de temps pour vous mettre à l'œuvre dans le cadre des compétences qui vous ont récemment été attribuées en matière des sports – j'ai évoqué le football, le sport féminin; mon collègue Dodrimont a, quant à lui, évoqué le hockey. Je croise donc les doigts pour que cette candidature soit retenue et je vous remercie pour votre action qui, je n'en doute pas, sera déterminante.

10.5 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Augmentation des prix des repas scolaires»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, de plus en plus d'écoles annoncent l'augmentation du prix des repas chauds servis dans leurs cantines, dépassant souvent quatre euros, même en maternelle. En secondaire, il s'élève certainement à plus de cinq euros, soit un euro de plus que l'année dernière.

Ajoutons cela aux autres dépenses liées à la rentrée scolaire: les fournitures, parfois un ordinateur, le paiement mensuel des voyages scolaires, les frais d'inscription aux clubs de sport ou aux autres loisirs, sans oublier l'inflation de 14 %... Les dépenses s'entassent et davantage de familles ont du mal à assumer ces frais, même lorsque les deux parents travaillent.

Votre gouvernement ne se tourne pas les pouces, puisqu'à partir de cette année, 32 000 enfants en maternelle et en primaire bénéficieront d'un repas chaud gratuit, mais ce nombre ne représente que 6 % des 500 000 enfants dans cette tranche d'âge. Autrement dit, 475 000 enfants n'ont pas de repas chaud gratuit.

Nous sommes convaincus qu'il faut aller plus loin. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire puisque Paul Magnette, le président de votre parti, a annoncé qu'il souhaitait offrir un repas chaud à tous les enfants jusqu'à la troisième année secondaire.

Pour la rentrée actuelle, quelles mesures avez-vous prises pour aider les familles face à l'augmentation du prix des repas chauds? Quel est votre plan pour atteindre la gratuité des repas chauds pour tous les enfants jusqu'à la troisième année secondaire?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Certes, l'idéal serait d'aller plus loin, mais reconnaissez, Madame Bernard, que nous avons bien progressé durant la législature actuelle. Il s'agissait d'une initiative du gouvernement précédent. Nous avons porté à plus de 21 millions d'euros le montant de ce projet pilote, qui était initialement

de 5 millions d'euros. Ces moyens permettent d'accroître le nombre de repas gratuits pour les enfants, dans les écoles les plus défavorisées. Le dispositif s'étend désormais jusqu'à la sixième année primaire et nous avons indexé la dotation par repas. Ces éléments sont importants.

L'objectif final n'est pas atteint, mais nous progressons. Les moyens ont été multipliés par cinq par rapport à il y a cinq ans, et je m'en réjouis. Nous concrétiserons cette avancée par un décret dans les prochaines semaines, ce qui permettra de pérenniser l'opération pour les enfants concernés. Vous avez affirmé, Madame Bernard, que 32 000 enfants étaient concernés dans 400 écoles. Il s'agit de plus de cinq millions de repas sur l'année, soit une belle avancée, mais l'objectif est de poursuivre la démarche lors de la prochaine législature. J'espère que mes successeurs auront le même souhait.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir réexpliqué dans le détail toutes les initiatives que vous avez prises. Elles sont effectivement bonnes. En revanche, quel plan comptez-vous instaurer à ce sujet? Vous avez parlé d'un décret, mais vous n'avez pas cité de suites concrètes aux mesures proposées. Je reste donc sur ma faim. De plus, ce n'est pas la première fois que des déclarations sont faites à ce propos. Depuis dix ans, le parti socialiste annonce qu'il faut des repas chauds gratuits pour tous les enfants. Au rythme où nous avançons depuis dix ans, il faudra encore 257 ans pour que tous les élèves bénéficient de repas scolaires gratuits.

Il y a encore beaucoup de travail à effectuer dans ce dossier. Vous pouvez compter sur le PTB pour continuer à taper sur le clou.

10.6 Question de M. Gaëtan Bangisa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation au harcèlement de rue»

M. Gaëtan Bangisa (PS). – Madame la Ministre, qui dit rentrée scolaire dit aussi augmentation de la fréquentation des transports en commun. Malheureusement, c'est aussi synonyme de peur pour certaines jeunes filles qui utilisent quotidiennement ce mode de déplacement et s'y voient adresser des sifflements, des insultes et autres gestes totalement déplacés. Malgré le consensus global pour la condamnation du harcèlement de rue, la fréquence de ces comportements augmente de jour en jour.

C'est dans ce contexte que s'est développée, à Huy, une initiative locale intitulée «Poésie masculine». Ce dispositif vise deux objectifs, le premier étant la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement en rue. Le second consiste à faire connaître le ressenti des victimes de tels comportements. Grâce au soutien de la ministre wallonne des Droits des femmes, l'initiative se développera sur le territoire de Huy durant tout le mois de septembre.

Madame la Ministre, avez-vous été informée de cette initiative? Une réflexion est-elle en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir des projets de ce genre? La mesure 1.1 du Plan «Droits des femmes» prévoit le développement de campagnes de sensibilisation relatives aux violences faites aux femmes. Une initiative telle que celle développée à Huy pourrait-elle s'inscrire dans le cadre de cette mesure 1.1?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, il est évidemment anormal que des filles ou des femmes ne se sentent pas en sécurité quand elles se déplacent en rue ou dans les transports en commun. Nous savons tous combien le harcèlement est pesant dans leur vie quotidienne.

Les campagnes de sensibilisation sont des outils majeurs dans la lutte contre le harcèlement. La Fédération Wallonie-Bruxelles a poursuivi et intensifié ces campagnes. Chaque année, de nouveaux budgets sont mobilisés pour financer les tchats, les lignes d'écoute et toutes les structures d'accompagnement dédiées aux femmes et aux filles. Je rappelle également la campagne intitulée «Rien ne justifie la violence conjugale», lancée en avril 2020.

Un nouvel appel avait été lancé pour mettre sur pied de nouvelles actions de lutte contre les violences et le harcèlement au début de l'année 2024. Or, le collectif Poésie masculine, dont vous avez parlé, n'a pas répondu à cet appel. Ce n'est pas grave, car la lutte contre les violences faites aux femmes et le harcèlement doit être menée sur tous les fronts. En Fédération Wallonie-Bruxelles, responsables politiques et société civile doivent participer à cette lutte, partout où ils le peuvent. C'est en travaillant ensemble que nous mettrons un terme à ce phénomène.

M. Gaëtan Bangisa (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations. Comme vous, j'espère que nous parviendrons un jour à mettre fin au harcèlement de rue. C'est un véritable fléau pour de nombreuses jeunes filles, et aussi pour beaucoup de jeunes garçons. Je vous interrogerai en commission pour faire le suivi des projets menés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

10.7 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Solutions de garde d'enfants – Réforme de l'accueil temps libre (ATL) »

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – En début d'année scolaire, le rituel est le même pour toutes les familles: il faut combiner travail, activités extrascolaires et autres obligations. Heureusement, des associations présentes dans le milieu sportif existent et des activités culturelles sont organisées. À cet égard, les opérateurs de l'accueil temps libre (ATL) ont toute leur importance. Madame Linard, au début de la législature actuelle, vous aviez annoncé une réforme de l'ATL. Après plusieurs mois de réunions, de nombreuses associations impliquées

dans ce processus ont formulé des questions et des critiques au sujet des orientations de votre cabinet de par le biais d'une carte blanche. En réponse à celle-ci, vous avez invité ces associations à soumettre leurs propositions à une commission transversale.

Dès lors, cette commission transversale a-t-elle été organisée? Quels furent les sujets débattus? Quel est l'état d'avancement de cette réforme de l'ATL? Ensuite, que peut espérer le secteur concerné au terme de cette réforme? Quel sera le budget affecté à sa mise en œuvre? Enfin, si la réforme n'est pas appliquée pour les années 2023 et 2024, qu'advient-il du budget prévu?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le secteur de l'ATL et l'ATL en tant que tel sont bel et bien essentiels pour les enfants. En plus de favoriser leurs créativité, imagination et confiance en soi, ils agissent à différentes étapes de leur développement. Nous devons donc encourager l'évolution de ce secteur. Les enfants eux-mêmes estiment que ces moments d'activité et d'accueil sont bénéfiques. D'ailleurs, à la fin du mois d'août, lors de ma visite à l'ASBL Ecoline et Caracole à Jumet, un centre de vacances, les enfants nous ont dit combien ils étaient heureux de vivre ces moments.

Malheureusement, tous les enfants n'y ont pas accès et il faudrait que tous puissent en bénéficier. C'est sans doute la raison principale pour laquelle j'ai lancé ce processus de réforme de l'ATL: augmenter l'accessibilité et la qualité de ces temps d'accueil pour un maximum d'enfants. Bien entendu, nous avons aussi d'autres objectifs: simplification des procédures, diminution de la charge administrative, mais également amélioration des conditions de travail de ce secteur.

La première réunion de la commission transversale a effectivement eu lieu au mois de juin. Ses membres ont convenu de se revoir à la fin du mois de septembre. Entretemps, un texte préparatoire a été envoyé aux différents membres. Il servira de base de travail aux discussions futures, tant sur le contenu que sur les questions budgétaires que vous avez évoquées. Compte tenu de son importance pour les enfants, les familles et ses travailleurs, je souhaite sincèrement que nous puissions aboutir à une réforme de l'ATL.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je partage votre avis: l'ATL est essentiel. Je déplore néanmoins que cette réforme tarde à être mise en œuvre. Certes, les discussions reprennent, mais il faut aboutir rapidement, tant pour les enfants que pour la valorisation de ce secteur capital pour la vie des familles.

10.8 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la

Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du concours d'entrée en médecine et en dentisterie»

10.9 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du premier concours en sciences médicales»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Ce mardi, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a livré les résultats de la première édition du concours d'entrée en médecine et en dentisterie: sur les 4 379 étudiants inscrits à l'épreuve, 1 543 ont été admis à ces études. L'évaluation de ce concours est globalement positive. Madame la Ministre, pouvez-vous nous communiquer une analyse plus précise, réalisée sur la base des indicateurs qui vous ont été communiqués par l'ARES et dont je ne dispose pas?

D'autre part, les étudiants diplômés disposeront de 929 numéros octroyés par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) en médecine et 106 numéros en dentisterie. Il existe une différence entre le nombre d'étudiants qui débutent leurs études et ceux qui seront diplômés liée aux abandons, aux échecs et aux réorientations en cours de parcours. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les mécanismes d'ajustement qui seront certainement mis en place, puisqu'il existe une différence entre le nombre de numéros INAMI et celui des étudiants diplômés? Enfin, au vu du faible nombre de médecins dans certains territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, disposez-vous des chiffres relatifs à la répartition des étudiants entre les différentes universités?

Mme Diana Nikolic (MR). – Sur 4 300 étudiants inscrits, 3 755 se sont présentés à ce concours. Selon mes sources, il y aurait 1 543 admis, dont 1 366 en médecine et 177 en dentisterie. Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer ou préciser ces chiffres? Quelle est la moyenne des résultats au concours? Quelle note minimale faut-il obtenir pour être admis? Cela nous fournirait des indications sur le taux de déperdition entre ceux qui entrent et ceux qui terminent et obtiennent leur numéro INAMI à la sortie.

Lors de leur inscription au concours, les étudiants indiquent la filière et l'université qu'ils choisissent. Quelle en est la ventilation? Selon l'analyse de l'ARES, les candidats ont été nombreux. La peur que le concours suscitait chez certains n'a donc pas freiné l'enthousiasme. Enfin, le quota d'étudiants non résidents est passé de 30 % à 15 %. Quels en sont les premiers retours? Quelle filière les non-résidents privilégient-ils? Quelles sont les nationalités de ces étudiants?

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames les Députées, vous avez cité des chiffres connus dès le départ, car il s'agit d'un concours d'entrée. Il n'y a donc pas de surprise. Nous savions à l'avance le nombre d'étudiants retenus et quelle serait leur répartition entre la médecine et la dentisterie. Le quota de 15 % d'étudiants non résidents était également connu. Les chiffres étaient connus et ont heureusement été confirmés. Leur ajustement se fera d'année en année en fonction des résultats. Il y aura un peu plus d'étudiants admis certaines années que d'autres.

Ce sont les seules réponses que je suis en mesure de vous donner aujourd'hui. Je suis aussi, voire plus, impatiente que vous de lire l'analyse affinée des résultats par les membres du jury et d'en savoir davantage sur la répartition entre les universités. Cependant, je n'ai pas encore reçu le moindre rapport de l'ARES. Mon impatience étant égale à la vôtre, j'enverrai des messages pressants à l'Académie si je ne vois rien venir au début de la semaine prochaine. Nous pourrions alors discuter de cette analyse.

(M. François Bellot, premier vice-président, prend la présidence)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, dans les prochaines semaines, je vous poserai en commission des questions plus pointues pour obtenir les réponses dont nous avons besoin.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, comme vous, je suis impatiente de prendre connaissance de l'analyse affinée des résultats. Nous aurons effectivement l'occasion d'en discuter en commission. Outre la ventilation des futurs médecins et dentistes entre les universités, nous devons également aborder la répartition des médecins et dentistes selon les sous-régions. Cette question relevant des compétences des Régions, je demanderai à mes collègues des commissions régionales de poursuivre le travail sur ce sujet qui nous mobilise tous.

10.10 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quelles réponses à l'aggravation des problèmes de santé mentale des jeunes?»

M. Eddy Fontaine (PS). – Dans son mémorandum présenté la semaine dernière, le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) souligne que plusieurs questions doivent encore trouver réponse avant la fin de cette législature. Parmi ces questions figurent la précarité étudiante et la santé mentale des étudiants.

Concernant la santé mentale, les appels à l'aide se sont multipliés. À tel point que, selon la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB), les services sociaux sont complètement débordés en raison des demandes toujours plus importantes

des étudiants. En outre, le Centre de prévention du suicide rappelle que le suicide est la première cause de décès chez les jeunes.

Madame la Ministre, vous disposez de compétences importantes pour sensibiliser et apporter des réponses aux problèmes des étudiants. Avez-vous été interpellée par les secteurs au sujet de la santé mentale des étudiants? A-t-on constaté une augmentation des appels au numéro 103, le service «Écoute-Enfants»? Va-t-on renforcer les soutiens aux jeunes et aux étudiants? Les moyens dégagés durant la crise sanitaire vont-ils être pérennisés? Enfin, êtes-vous en contact avec le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandebroucke, afin de faciliter l'accès des étudiants à une aide psychologique abordable?

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, concernant le service «Écoute-Enfants», les chiffres sont en légère diminution, mais restent globalement stables. Sans doute que certains cas sont plus complexes. J'y vois un *statu quo*.

Ensuite, le mémorandum du CRef a mis en lumière les problèmes liés à la santé mentale des jeunes, en particulier des étudiants. Le ministre-président et moi-même avons rencontré le CRef cette semaine, et nous avons évoqué cette question. Le message du CRef est limpide: ce mémorandum s'adresse dans une large mesure à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi à d'autres autorités, notamment au niveau fédéral.

La santé mentale fait évidemment partie des compétences du ministre fédéral de la Santé publique. Ce dernier a multiplié par quatre le budget accordé aux soins de la santé mentale, et seulement 74 % de ce budget sont actuellement utilisés. Il reste donc une somme non négligeable qui peut être sollicitée par nos universités pour satisfaire les demandes contenues dans le mémorandum.

Nos universités et hautes écoles ont d'ailleurs consacré une partie de leurs subsides sociaux et de leurs services sociaux à des permanences d'accueil et de soutien psychologique pour les étudiants. Déployer cette initiative est une option tangible et financièrement réaliste qui fait partie des compétences du ministre fédéral de la Santé publique.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, nous n'hésiterons pas à revenir vers vous par voie de question orale en commission de l'Enseignement supérieur. Nous aurons alors plus de temps pour débattre. Nous voulions attirer ici l'attention sur la problématique de la santé mentale des étudiants. Il n'est pas possible de rentrer dans les détails dans un délai aussi court.

Mais force est de constater que certaines choses sont déjà mises sur pied – nous n'en doutons pas un instant –, qu'il reste des budgets au niveau fédéral et que les hautes écoles et les universités font également avancer les choses.

10.11 Question de M. Germain Mugemangango à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mémorandum des recteurs des universités francophones»

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, vous avez rencontré les recteurs des universités francophones, qui ont soulevé plusieurs problèmes: la santé mentale des étudiants ainsi que l'encadrement et le financement des universités. Le financement public des universités par étudiant a baissé de 24 % au cours des quinze dernières années, ce qui entraîne de nombreux problèmes. Les recteurs expliquent que cette baisse provoque des échecs, particulièrement au sein des publics qui sont les plus défavorisés et qui éprouvent les plus grandes difficultés. Les recteurs, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et nous-mêmes en parlons régulièrement. Le financement public des universités ne couvre pas les besoins.

Dès lors, quand prendrez-vous des mesures pour répondre à cette demande des recteurs? Quand le financement public des universités répondra-t-il aux besoins et aux attentes des étudiants et des étudiantes?

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai rencontré les membres du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) cette semaine et je leur ai communiqué certaines informations.

L'actuelle législature a commencé avec un refinancement du secteur à hauteur de 50 millions d'euros par an. Cette année, le montant a été porté à 70 millions d'euros par an. À partir de 2024, il le sera à 80 millions d'euros par an. Vous ne pouvez pas dire que le gouvernement est resté inactif durant cette législature. Il a mené une action volontariste pour refinancer le secteur des universités.

J'ai expliqué aux recteurs que, vu l'état des finances de notre entité, il faudra être extrêmement créatif au cours de la prochaine législature pour dégager des moyens supplémentaires. Il est à craindre que ces moyens ne soient vraisemblablement pas à la hauteur de ce qui est souhaité. Toutefois, il est normal que les recteurs, voulant défendre leur secteur, demandent plus que ce que nous pouvons donner. En effet, qui peut le plus, peut le moins!

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, j'entends bien vos réponses, mais je vous invite à réécouter attentivement la question que je vous ai posée. Le gouvernement a pris des mesures – des «demi-mesures», pour reprendre les termes des recteurs –, mais celles-ci ne sont pas à la hauteur des besoins. Nous vivons probablement dans un des rares pays au monde où le gouvernement n'estime pas que l'augmentation du nombre d'étudiants puisse être rentable sur les plans social, écologique et économique.

Il est donc grand temps de financer les études et les universités à la hauteur des besoins réels. Quand je vois que ces financements sont restés fixes, ou presque, au cours de ces quinze dernières années tandis que le nombre d'étudiants et d'étudiantes a augmenté de 63 %, j'estime que les financements devraient épouser cette croissance. Il faut relever ces financements. L'augmentation du nombre d'étudiants constitue une plus-value à tous les niveaux.

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)

10.12 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Logement étudiant »

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – À la veille de la rentrée académique, cette année encore plus que les précédentes, de nombreux étudiants galèrent pour trouver un logement abordable et de bonne qualité. En effet, le prix des kots explose un peu plus chaque année alors que le coût du logement est déjà le poste le plus important dans le budget d'une année d'études.

Chaque niveau de pouvoir doit donc prendre ses responsabilités. La résolution interparlementaire du 30 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants a encouragé les initiatives, notamment au niveau régional. Par exemple, la Région wallonne a étendu les missions des agences immobilières sociales aux logements étudiants et a débloqué 30 millions d'euros pour construire de nouveaux logements de ce type. Elle a aussi établi une grille indicative des loyers, dont la mise en œuvre est imminente. Cependant, il est clair que ces mesures sont insuffisantes. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit également prendre des initiatives conformes à la Déclaration de politique communautaire (DPC), laquelle indique explicitement que nous devons encourager le recours aux logements étudiants en faisant en sorte que les loyers soient accessibles.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de la situation actuelle? Quelles actions entreprenez-vous pour résoudre le problème capital que constitue la pénurie de logements étudiants accessibles et décents?

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de vous rappeler que je ne suis pas ministre du Logement et qu'il ne s'agit donc pas d'une de mes compétences.

La Région wallonne a effectivement pris ses responsabilités et des actions ont été menées. Malheureusement, le silence de la Région bruxelloise est assourdissant. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, ce silence me désole d'autant plus que la Région bruxelloise est la première ville étudiante du pays. Pourtant,

alors qu'elle est la capitale de l'enseignement supérieur en Belgique, elle brille par son manque d'initiatives concernant les étudiants, que ce soit pour le logement ou d'autres domaines.

Par ailleurs, vous avez rappelé que des choses sont prévues dans la DPC, même si c'est un peu à la frontière des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous n'ignorez pas qu'il était envisagé de joindre à l'allocation d'études une aide financière destinée à la location de logements universitaires des étudiants. J'ai promis de continuer de travailler sur ce dossier et c'est la tâche à laquelle je m'attelle. Si personne ne juge intelligent de «cramer» cette note avant sa lecture par les membres du gouvernement, nous pourrions mener ce travail à bien.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui ne manque pas de piquant! Je savais évidemment que vous n'étiez pas ministre du Logement. Les besoins sont immenses. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Je ne suis pas député bruxellois, même si des initiatives sont prises dans l'ensemble des Régions. J'ai évoqué celles qui ont été prises en Wallonie et sur lesquelles nous travaillons tous les jours. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose également de leviers. La DPC le prévoit très clairement. Une des pistes que vous pourriez suivre serait d'établir une feuille de route, en réunissant l'ensemble des acteurs autour de cette question du logement étudiant qui contribue à la précarité de ces jeunes, et d'essayer de trouver des solutions, d'encourager la création de nouveaux logements de qualité et accessibles. Nous ne pouvons laisser les étudiants dans cette situation précaire. Je suppose que nous serons tous d'accord sur ce point.

10.131.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise sur pause des projets d'immersion linguistique dans certaines écoles»

10.14 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État des lieux de la rentrée scolaire»

10.15 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déficit en professeurs dans certaines filières d'études»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous parlons régulièrement, dans cet hémicycle, de la pénurie d'enseignants, en particulier des professeurs de langues. Pour accompagner la mise en œuvre du tronc commun et l'obligation des cours de langues dès la troisième année primaire, 370 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires étaient nécessaires. Or, la modification des rythmes scolaires et la non-synchronisation des vacances avec les autres Communautés ont provoqué, dès l'année passée, le départ d'enseignants néerlandophones

qui exerçaient en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'exode est encore plus massif cette année, car ces enseignants sont confrontés à de nombreux problèmes organisationnels. En outre, le ministre flamand de l'Enseignement met tout en œuvre pour ramener ces professeurs en Flandre.

Depuis le mois de juin, les annonces pullulent pour recruter des enseignants en langues. Malheureusement, faute de réponses positives, certaines écoles se voient dans l'obligation de suspendre leur cursus immersif.

Madame la Ministre, quel est le nombre d'emplois non pourvus pour les cours de langues? Combien d'écoles sont-elles obligées de suspendre ou de supprimer les cours en immersion?

Avez-vous discuté avec votre collègue, Mme Bertieaux, de la formation des enseignants et des propositions de l'Union des parents des écoles d'immersion en néerlandais (UPIN) à ce sujet? Pour tenter de combler la pénurie, l'UPIN propose de créer une formation accélérée pour les professeurs de langues, de réintégrer un cours de langue dans le cursus des enseignants et de rétablir un master en spécialisation à dominante linguistique. Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition de décret déposée par mon groupe en mars dernier.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour atténuer la pénurie et permettre aux enfants francophones d'apprendre une des deux autres langues officielles de notre pays?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Cette rentrée scolaire fut particulière, puisqu'elle a eu lieu le 28 août, conformément au décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre (décret «Rythmes scolaires»).

L'année scolaire 2023-2024 est également une année charnière, puisque plusieurs mesures récemment adoptées seront implémentées. Ces mesures concernent l'extension du tronc commun, l'accompagnement personnalisé ou encore le renforcement de la première langue moderne. Ces réformes essentielles pour atteindre les objectifs ambitieux du Pacte pour un enseignement d'excellence sont le résultat de l'énorme travail accompli par vous, Madame la Ministre, et votre cabinet, mais aussi par la commission de l'Éducation, dont les membres ont apporté leurs riches contributions à vos travaux.

J'ai vu sur les réseaux sociaux que vous aviez aussi fait votre rentrée. Vous vous êtes rendue dans de nombreuses écoles pour y rencontrer des parents, des enseignants, des élèves et des membres du personnel éducatif. Quelles sont leurs impressions? Que pensent les familles de ces nouvelles réformes? Tous les élèves ont-ils bien compris que l'année commençait le 28 août et non le 1^{er} septembre? Que disent les chiffres?

Enfin, confirmez-vous que toutes les réformes adoptées seront appliquées dans les écoles cette année?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, je vous interpelle souvent au sujet du décrochage scolaire et de la pénurie d’enseignants. À la suite de la rentrée scolaire, je voudrais faire le point avec vous à ce sujet. Au mois d’août, la presse a cité le chiffre de 400 emplois encore à pourvoir dans l’enseignement. Ce chiffre s’est peut-être réduit depuis lors, mais j’aimerais savoir ce qu’il en est.

La pénurie d’enseignants et l’absentéisme sont des phénomènes qui ne cessent de se renforcer d’année en année et leurs conséquences sont régulièrement dénoncées. L’UPIN rapporte que des cours en immersion ont dû être suspendus faute de professeurs. La filière de l’enseignement qualifiant est également concernée. Dans cette filière, la formule d’une carrière mixte permettrait d’inciter des professionnels à rejoindre le monde de l’enseignement.

Les chiffres rapportés au mois d’août ont-ils évolué? Le nombre d’emplois à pourvoir dans l’enseignement a-t-il diminué? Quelles sont les solutions apportées au quotidien pour lutter contre la pénurie d’enseignants, en particulier dans les filières que j’ai citées? D’autres solutions sont-elles envisagées, notamment pour développer les carrières mixtes dans l’enseignement qualifiant? Mon groupe a des idées, mais je vous laisse le soin de m’exposer vos propositions pour lutter contre ce phénomène grandissant.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Madame Gahouchi, je me suis effectivement rendue à plusieurs reprises dans les écoles en cette rentrée des classes. J’y ai rencontré des équipes plutôt sereines et enthousiastes. Il semble que notre message qui consistait à calmer le jeu dans la mise en œuvre et le rythme des réformes est bien passé. J’ai notamment constaté beaucoup d’enthousiasme par rapport à l’instauration de l’accompagnement personnalisé et aux perspectives que les nouvelles périodes offrent pour le co-enseignement.

Certains m’ont fait part de leurs inquiétudes, bien légitimes, face à la pénurie d’enseignants. Sur le terrain, les situations sont néanmoins très variées. Certaines équipes étaient au complet pour organiser la rentrée, tandis que d’autres cherchaient encore du personnel en dernière minute. Malheureusement, je ne suis pas encore en mesure de fournir des chiffres suffisamment étayés à ce sujet. J’ai donné des coups de sonde, mais même Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ne dispose pas encore de chiffres consolidés sur la pénurie. J’ai moi aussi lu l’article de l’UPIN, qui ne donne pas non plus de chiffres. Je compte sur vous, Mesdames et Messieurs les Députés, pour m’interroger à nouveau à ce sujet dans les prochaines semaines. La pénurie d’enseignants est un phénomène grave qui ne touche pas seulement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon l’UNESCO, il manque 65 millions de professeurs dans le monde. Il s’agit réellement d’un défi pour tous les pays, y compris ceux membres de l’Union européenne.

Nous avons déjà adopté deux décrets contenant des mesures de lutte contre la pénurie, dont certaines sont spécifiquement ciblées sur les professeurs de langue. Nous verrons leurs effets sur le terrain. Par ailleurs, notre campagne de promotion du métier, qui portait une attention particulière aux professeurs de langue, a très bien fonctionné sur les réseaux sociaux. Nous avons également décidé de convoquer un nouveau groupe de travail intercabinets auquel nous allons maintenant adjoindre les syndicats et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Certaines fédérations nous ont d'ailleurs déjà soumis des propositions. Il est important que nous continuions à prendre régulièrement de nouvelles mesures. Il s'agit d'un travail continu de longue haleine.

Par ailleurs, nous avons permis un peu de souplesse aux écoles ou aux pouvoirs organisateurs qui ne pourraient pas assurer, lors de cette rentrée, l'intégralité de leurs cours de langue. Ils pourront utiliser ces périodes pour de l'accompagnement personnalisé ou de l'éveil aux langues afin qu'elles ne soient pas perdues et que les élèves évitent d'être pénalisés par la pénurie de professeurs.

Madame Vandorpe, mes équipes sont bien en contact avec celles de la ministre Bertieaux concernant la FIE. Nous travaillons, au sein de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE), à améliorer les possibilités de former des enseignants de langue, y compris en immersion. Nous n'avons d'autre choix que d'activer tous les leviers nécessaires tels que l'attractivité des filières et du métier ou l'enseignement de seconde carrière.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Il n'existe pas une solution miracle contre la pénurie. Vous allez devoir additionner de très nombreuses mesures, Madame la Ministre. Mon groupe en a d'ailleurs proposé, mais elles n'ont pas été acceptées.

Concernant les enseignants de seconde carrière, vous avez instauré des facilités pour qu'ils puissent obtenir certains diplômes. Cependant, j'ai reçu des témoignages de personnes qui se sont fait purement et simplement rembarrer par votre administration, leur interlocuteur leur disant qu'elles n'y arriveraient jamais et qu'il ne servait même à rien de postuler. Certaines personnes bilingues souhaitent enseigner, mais elles manquent d'une formation pédagogique. Elles sont prêtes à suivre cette formation, mais elles se font rembarrer. Un travail doit donc aussi être mené au sein de votre administration, afin qu'elle encourage les personnes qui s'adressent à elle.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, je me doutais que vous ne disposeriez pas encore de chiffres concrets. Nous en reparlerons en commission de l'Éducation.

Concernant la campagne de promotion du métier d'enseignant, plusieurs personnes de mon entourage m'ont interpellée, car elles se demandaient si elles pouvaient réorienter leur carrière. Je les ai incitées à contacter l'administration et j'ose espérer qu'elles ont obtenu des retours positifs.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir sondé les pouvoirs organisateurs et les directions d'école pour obtenir un point de vue, même vague, sur la situation. Vous ne disposez toutefois pas de chiffres précis concernant la pénurie d'enseignants. Je vous interrogerai donc ultérieurement.

La campagne de promotion du métier est une bonne initiative, mais le climat scolaire contrebalance la situation. Vous devez travailler sur l'attractivité du métier. Les piquets de grève et les protestations contre le rythme de mise en œuvre des réformes démontrent que les méthodes du gouvernement sont maladroites. Il reste un an pour rectifier le tir, notamment grâce au groupe de travail que vous avez mentionné. Je suis impatient d'en voir les résultats. En attendant, nous tâcherons de proposer des solutions au problème de la pénurie.

10.16 Question de M. David Weytsman à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation du décret “Inscriptions”»

M. David Weytsman (MR). – Madame la Ministre, je présume que vous avez eu l'occasion de lire les documents envoyés par les familles des enfants non admis, voire de rencontrer ces dernières. Elles attirent notre attention sur leur situation, sur la situation de certains établissements, ainsi que sur les conséquences générales des modifications du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») sur le nord – en particulier le nord-ouest – de Bruxelles.

J'ai rencontré les parents, discuté avec eux et j'ai ainsi réalisé des simulations sur la base des données publiques et des référentiels. L'intégralité des familles des enfants non prioritaires n'ont pas obtenu leur premier choix au Sacré-Cœur de Jette, au Lycée Maria Assumpta, à l'Institut Christ-Roi de Laeken et au Collège du Sacré-Coeur de Ganshoren. Quant au Collège Saint-Pierre de Jette et au Centre scolaire Notre-Dame de la Sagesse, quelques élèves ont obtenu leur premier choix. Ainsi, lorsqu'une école primaire est adossée à une école secondaire, l'intégralité des enfants inscrits en primaire ne peuvent pas poursuivre dans l'école secondaire adossée. C'est incroyable.

Madame la Ministre, êtes-vous d'accord avec ces constats? Pour ces familles et ces établissements, les modifications apportées caractérisent, sinon une injustice, une certaine forme de discrimination. En effet, il est surprenant de n'avoir aucune chance d'inscrire son enfant dans l'école de son premier choix. Par ailleurs, il est également très surprenant que 80 % des familles que j'ai évoquées n'aient obtenu aucun de leurs choix, quel que soit le nombre d'écoles qu'elles ont sélectionnées.

Dès lors, peut-on évaluer plus rapidement que prévu les modifications apportées au décret «Inscriptions»?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, nous comprenons la déception et la difficulté des familles d'enfants restés sur le carreau lors d'une procédure d'inscription. Ces moments sont toujours extrêmement compliqués et difficiles. Pourtant, la situation dans le nord-ouest de Bruxelles est quasiment similaire à celle vécue les précédentes années. En effet, le nombre d'élèves qui ont obtenu leur premier choix, le nombre d'élèves qui se retrouvent uniquement en liste d'attente au bout du processus d'inscription, le nombre de places disponibles sont sensiblement identiques à ceux des années précédentes.

La situation des quatre ou six écoles que vous évoquez n'est pas nouvelle. Nous n'y avons pas observé plus de tensions qu'auparavant. Ces établissements sont extrêmement demandés. Nous remarquons plus de demandes que d'offres de places disponibles dans ces écoles, dans un contexte de tension démographique importante et plus élevée que dans d'autres parties de Bruxelles. Depuis toujours, il faut un indice composite très élevé, quasiment maximal, pour entrer dans ces établissements scolaires.

Effectivement, nous avons modifié le décret «Inscriptions»: nous avons ajouté le critère 8 et diminué le poids relatif du critère de distance entre le domicile et l'école primaire. Il en allait d'une demande formulée depuis des années, car ce dernier critère était très mal compris par les parents. Il est difficile de mesurer précisément l'effet combiné des deux modifications, car nous manquons encore de recul. Il me manque notamment des données de l'administration pour évaluer plus finement la situation. Par ailleurs, l'évaluation du décret n'est prévue qu'en 2026.

En définitive, le décret «Inscriptions» n'est mobilisé que pour départager des situations où nous observons, pour une école donnée, plus d'inscriptions d'enfants que de places disponibles. Depuis plusieurs années, nous sommes ainsi confrontés au challenge de renforcer l'offre attractive de places. Nous travaillons à cette question avec acharnement depuis plus de dix ans, en proposant le renforcement des budgets pour créer des places. Par ailleurs, nous avons travaillé sur un chantier d'augmentation de l'attractivité de places disponibles. En effet, nous sommes confrontés à un double problème à Bruxelles: il est difficile d'entrer dans les écoles hyper demandées, tandis qu'il reste de la place dans certains établissements dont les parents ne veulent pas.

Plusieurs projets de nouvelles écoles et de nouveaux bâtiments sont en cours de finalisation. Le travail progresse donc. Toutefois, la partie nord-ouest de Bruxelles est en tension démographique et l'on peut par ailleurs observer la décroissance de la population amorcée à Bruxelles, au niveau maternel et au début de l'enseignement fondamental. Nous pourrions approfondir ces différents points en commission de l'éducation.

M. David Weytsman (MR). – Madame la Ministre, l'important, c'est que nous soyons d'accord sur les constats. À cet égard, vous semblez reconnaître les chiffres avancés par les parents. Je comprends évidemment que le nord-ouest de Bruxelles nécessite une attention particulière et doit être doté d'un plus grand nombre d'écoles de qualité. Toutefois, il convient aussi de s'interroger sur les conséquences de la pondération du nouveau huitième coefficient: nous devons déterminer s'il y a un élément structurellement discriminatoire dans le fait qu'un élève de l'enseignement primaire ait déjà la certitude qu'il ne pourra pas s'inscrire dans l'établissement secondaire auquel son école est adossée. Si tel est le cas, alors nous devons peut-être procéder à l'évaluation plus rapidement que prévu.

10.17 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Frais scolaires»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Pour de nombreuses familles, l'approche de la rentrée des classes est synonyme d'angoisses. Ces familles ne savent pas comment faire face aux charges et aux frais scolaires. Selon les chiffres actualisés de la Ligue des familles, ces frais représentent environ 152 euros dans l'enseignement maternel, 290 euros dans l'enseignement primaire, 486 euros dans l'enseignement secondaire général tandis qu'il faut prévoir 200 à 300 euros supplémentaires dans l'enseignement qualifiant ou professionnel. Ces frais sont énormes et je ne parle même pas des surcoûts occasionnés par les demandes des écoles concernant le matériel informatique que les familles doivent acquérir.

Durant cette législature, le Pacte pour un enseignement d'excellence a permis de progresser en ce qui concerne la gratuité pour les première et deuxième années de l'enseignement primaire. Cette gratuité constitue d'ailleurs une des véritables priorités pour Ecolo.

Madame la Ministre, quelle est votre ambition en matière de gratuité de l'enseignement? Concernera-t-elle bientôt la troisième et la quatrième année de l'enseignement primaire? Quelles garanties apportez-vous pour avancer sur ce sujet? Quel impact cette mesure aura-t-elle au niveau du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels échos avez-vous pour ce qui est de l'application de la gratuité en première et deuxième années primaires? Cette gratuité est-elle effective? Enfin, les contrôles sont-ils organisés à ce sujet dans les écoles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La gratuité des fournitures scolaires et, généralement, de l'enseignement est également une priorité pour ma famille politique. Cette priorité est d'ailleurs inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et l'objectif est d'instaurer la gratuité progressivement dans toutes les années de scolarité. Je me suis battue pour cette mesure lors de tous les conclaves budgétaires. À l'occasion du dernier conclave en question, je n'ai pas obtenu de préciput budgétaire. Par conséquent, j'ai dû financer les 8 millions d'euros – c'est le coût de l'extension de la mesure aux première et

deuxième années de l'enseignement primaire – en réorientant des politiques en matière d'enseignement.

Si l'objectif est de continuer sur cette voie, il faut à nouveau trouver 8 millions d'euros afin de financer la gratuité des fournitures scolaires en troisième et quatrième années de l'enseignement primaire. Je formulerai donc une nouvelle fois cette demande lors d'un prochain conclave budgétaire. C'est de ce genre de question que nous débattons lors de la confection du budget.

En ce qui concerne le contrôle de la gratuité effective, l'administration a lancé une grande mission d'évaluation systématique dans nos écoles. Les retours qui nous parviennent de ces contrôles dans les écoles maternelles sont très positifs. La législation en matière de plafond budgétaire y est donc respectée et la subvention destinée à rendre les fournitures scolaires gratuites est utilisée à bon escient. Évidemment, en ce qui concerne la première et la deuxième année de l'enseignement primaire, il est encore trop tôt pour se prononcer.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Cette question est très importante pour mon parti, et à titre personnel: je suis ravi de terminer mon travail au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de cette façon. Comme vous l'avez répété dans plusieurs interviews, Madame la Ministre, le véritable problème de notre enseignement, ce sont d'abord les inégalités. Cela pose la question des moyens. Nous parlons souvent d'égalité, mais nous devrions parler d'équité: avoir les mêmes chances, c'est avoir des chances équitables. Or, les familles n'ont pas toujours les mêmes moyens.

Nous comptons donc sur vous pour obtenir plus de moyens et pour progresser en matière de gratuité. Nous serons toujours là pour vous soutenir dans ce combat.

J'en profite pour vous remercier, Monsieur le Président, et vous, chers collègues de l'ensemble des partis, pour le travail que j'ai pu mener ici: j'ai eu l'occasion d'apprendre beaucoup, sur le plan tant politique qu'humain. Je prendrai la présidence du Parlement francophone bruxellois et je quitterai donc mes fonctions de parlementaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je tiens à remercier M. Soiresse Njall pour le travail qu'il a fourni en commission, pour son assiduité, sa constance et la richesse de ses questions. Au nom de la commission de l'Éducation et au nom de mon groupe, je vous remercie, Monsieur Soiresse Njall, et je vous souhaite bon vent pour cette nouvelle mission.

M. le président. – Nous n'allons certes pas sombrer dans des éloges que vous pourriez assimiler, Monsieur Soiresse Njall, à des éloges funèbres. Toutefois, je tiens à vous dire que nous apprécions tous votre probité intellectuelle. Nous vous souhaitons bonne chance dans vos prochaines fonctions.

10.18 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Plateforme "Planète biodiversité"»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Cet été se termine comme il a commencé, dans la chaleur. L'été 2023 aura été le plus chaud depuis 120 000 ans. Selon l'observatoire européen Copernicus, l'année 2023 devrait être l'année la plus chaude que l'humanité ait connue. En parallèle avec cet effondrement climatique, la crise de la biodiversité est d'égale importance. Néanmoins, il n'est pas question de baisser les bras. Chaque dixième de degré compte, de même que chaque action pour le renforcement de la biodiversité.

Les écoles sont le lieu d'excellence pour sensibiliser et informer nos élèves sur ces enjeux majeurs. Le SPF Santé et Environnement a pris l'initiative de créer, en partenariat avec le WWF (Fonds mondial pour la nature, *World Wildlife Fund*) et GoodPlanet une plateforme appelée «Planète biodiversité», qui offre une série de ressources extrêmement intéressantes: des vidéos, des idées d'animations et de jeux pour permettre aux élèves d'appréhender, de comprendre, de s'informer et d'agir sur cette réalité.

Madame la Ministre, vous avez assisté, en présence de la ministre du Climat, à l'une de ces animations organisée dans l'athénée Leonardo Da Vinci à Anderlecht. Quelles mesures comptez-vous prendre pour faire connaître ces ressources mises à disposition des écoles, et pour garantir l'accès à ces animations pour un maximum d'enfants de la Communauté française?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai effectivement eu l'honneur d'inaugurer et de découvrir cette plateforme avec la ministre du Climat, mais aussi avec les représentants du SPF Santé publique, de GoodPlanet et du WWF qui ont tous participé à l'élaboration des contenus.

Cet outil utile est destiné aux équipes pédagogiques. Lors de notre visite, il était évident que les élèves de l'athénée royal Leonardo Da Vinci d'Anderlecht étaient déjà bien rodés. Un enseignant travaille en effet ces questions avec eux sous forme d'ateliers transversaux. Il est réjouissant de voir à quel point les écoles se sont emparées de ces thématiques importantes pour notre avenir et celui de nos jeunes.

La plateforme est bénéfique, car elle permet d'aborder autrement les enjeux de la biodiversité et de la consommation responsable, parfois même de manière ludique, mais toujours avec des fondements scientifiques étayés. Elle constitue donc une très bonne ressource.

Nous avons dès lors décidé de la transmettre aux équipes pédagogiques. Depuis le jour de l'inauguration, la plateforme est inscrite dans les contenus d'e-classe dont elle complète le catalogue qui compte désormais plus de 1 000 ressources sur l'environnement et le développement durable. Les équipes éducatives s'en servent de plus en plus, et avec engouement.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. E-classe comptait effectivement déjà de nombreux outils pédagogiques. Comme vous l'avez souligné, l'intérêt de ces outils est le fondement scientifique qui les sous-tend, alors que les animations restent réellement accessibles et concrètes pour les élèves.

Par définition, l'école est le lieu idéal pour construire l'avenir de notre jeunesse. Nous devons donner à cette dernière des motivations pour qu'elle cherche ce qu'il est encore possible de faire. C'est un objectif majeur, civilisationnel. Ces initiatives sont porteuses de sens et d'espoir. Je vous remercie d'en faire également la promotion.

10.19 Question de M. Germain Mugemangango à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déclarations du cabinet Désir à propos du plafonnement des voyages scolaires»

M. Germain Mugemangango (PTB). – Depuis plusieurs jours, les familles sont confrontées au coût de la rentrée scolaire. Nous avons déjà évoqué le coût du transport et des fournitures scolaires, mais il y a aussi celui des voyages scolaires.

J'ai deux enfants. Ma fille partira en voyage, ce qui me coûtera 750 euros, dont 150 euros à fournir dans les deux prochains jours. Je ne sais pas encore quel sera le coût de l'éventuel voyage scolaire de mon fils. Si je suis inquiet, c'est parce que certaines familles ont plus de difficultés économiques que moi ou tout simplement plus d'enfants. Pour ces familles, le coût des voyages scolaires est un problème.

Madame la Ministre, cela fait des années qu'un plafond aurait dû être fixé pour ces frais de voyage. C'est essentiel. C'est d'ailleurs une demande des parents eux-mêmes et des associations de parents.

Le PTB a déjà introduit à deux reprises une proposition à ce sujet. À chaque fois, la majorité PS-MR-Ecolo a refusé de soutenir notre proposition, en nous précisant que vous alliez nous en présenter une autre. Vous vous étiez engagée, Madame la Ministre, à le faire au mois de juin. Vous avez ensuite reporté l'échéance au mois de juillet. Au mois d'août, nous avons appris dans les journaux qu'il n'y aurait finalement pas de proposition.

Le problème du coût des voyages scolaires existait déjà en 2019 et vous n'avez rien fait pour y remédier. Voilà votre bilan.

Qu'allez-vous faire? Quelles mesures immédiates allez-vous prendre pour soutenir les familles sous pression financière en raison du coût parfois très élevé de ces voyages?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, vous soulevez un réel problème sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois. Des voyages à 750 euros, c'est évidemment trop coûteux, particulièrement au moment où le portefeuille des familles est déjà fortement sollicité. Cependant, je n'ai jamais dit que

j'abandonnais ce travail. Dans la presse et devant le Parlement, j'ai indiqué que la situation était compliquée, car nous ne parvenons pas à trouver un accord avec les acteurs de l'enseignement sur la hauteur du plafond financier pour les voyages scolaires. Malgré l'absence de consensus, je me suis engagée à soumettre une note de proposition au gouvernement et je tiendrai ma promesse.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, je n'ai pas affirmé que vous aviez abandonné ce travail, mais que vous vous étiez engagée à présenter une proposition au mois de juin, puis au mois de juillet, avant de déclarer au mois d'août dans la presse que vous n'en aviez pas. J'entends aujourd'hui que vous soumettrez une note au gouvernement. C'est très important, car, alors que nous sommes à quelques mois de la fin de la législature et que de nombreuses personnes ont attendu pendant cinq ans que vous respectiez la loi en plafonnant le coût des voyages scolaires, ce problème n'est toujours pas résolu. Par ailleurs, si certaines écoles font des efforts énormes pour organiser des voyages payables, d'autres font justement du prix de ces voyages un critère de sélection. Il serait dramatique qu'à la fin de votre mandat, ce lobby l'emporte. Il convient de soutenir les familles et non les écoles qui organisent des voyages très coûteux.

II Projet de décret relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (doc. 570 (2022-2023) nos I et 2)

II.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Segers, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Lomba.

M. Éric Lomba (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, je salue la volonté du gouvernement de doter notre législation d'une réglementation spécifique dédiée à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Vous connaissez mon attachement aux arts et à la culture, au cirque en particulier, mais pas uniquement. Je voudrais aussi mettre à l'honneur, sans malheureusement pouvoir être exhaustif, certains arts qui embellissent la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'art musical des sonneurs de trompe, l'art de la marionnette à tringle, la culture du carillon, le carnaval de Binche ainsi que les très nombreux carnivals en Fédération Wallonie-Bruxelles, les géants d'Ath, l'Ommegang de Bruxelles, les joutes sur échasses de Namur, la culture de la bière, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse... Que seraient devenus tous ces arts s'ils n'avaient pas été transmis de génération en génération? Que de pertes pour notre patrimoine si les communautés et les pratiquants ne s'étaient pas attelés à la tâche, pas toujours aisée, de la sauvegarde et de la transmission!

Mon groupe et moi-même sommes heureux que la Fédération Wallonie-Bruxelles se dote d'une réelle politique pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour la préservation de l'identité et de la diversité culturelle. Le patrimoine culturel immatériel englobe les traditions, les pratiques, les expressions orales, les arts du spectacle, les rituels, les événements festifs, les connaissances et pratiques liées à la nature. Ces éléments reflètent la diversité des cultures à travers le monde. En préservant notre patrimoine, nous préservons la richesse et la variété des expressions culturelles humaines, ce qui contribue à la diversité culturelle.

Une vraie politique du patrimoine culturel immatériel permet une transmission intergénérationnelle. Souvent transmis de génération en génération, il joue un rôle essentiel dans la construction de l'identité et la cohésion sociale des communautés. En instaurant des politiques de sauvegarde, nous veillons à ce que les connaissances, les compétences et les pratiques traditionnelles soient transmises aux générations futures.

Le patrimoine culturel immatériel est souvent ancré dans les communautés locales et il favorise ainsi la reconnaissance et la valorisation des savoirs, des pratiques et des expressions des groupes communautaires qui les perpétuent. Cela renforce le sentiment d'appartenance, la fierté culturelle et l'estime de soi au sein des communautés. Il concourt également au développement durable du tourisme culturel.

Enfin, je voudrais souligner que le patrimoine culturel immatériel peut être un outil de sensibilisation et de dialogue interculturel. Il peut servir de pont entre les différentes cultures et favoriser ce dialogue. En préservant et en valorisant les expressions culturelles des différents groupes, nous encourageons la compréhension mutuelle, le respect et l'appréciation des diversités culturelles en contribuant ainsi à la paix et à la coopération entre les communautés.

Pour conclure, Madame la Ministre, j'espère que vos demandes de moyens budgétaires supplémentaires seront entendues. Le patrimoine culturel immatériel ne bénéficie, à l'heure actuelle, que de 11 000 euros, à l'échelle de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles! Le ministre du Budget m'a déjà confirmé qu'il y serait attentif. Mon groupe et moi-même soutiendrons favorablement ce texte.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – L'apport du patrimoine culturel immatériel sur les plans social et économique ne fait aucun doute. Un carnaval, par exemple, est un moment unique d'amusement, d'échanges et de partages entre générations. J'habite moi-même dans le Hainaut occidental. Pour vous faire plaisir, Monsieur le Président, je vais dire la «Wapi». Je peux témoigner du bonheur des concitoyens, petits et grands, d'assister chaque année au passage des géants d'Ath, de participer

au repas du lapin perdu de Tournai ou encore d'aller à Mons pour voir le dragon combattu par saint Georges. Voilà: Tournai est notre région!

Ces traditions font partie de notre folklore, elles ont une valeur culturelle importante qu'il est essentiel de préserver. Nous ne pouvons donc que soutenir le projet de décret du 5 juillet 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Au nom du groupe MR, je tiens à saluer le dépôt du présent projet de décret qui instaure un dispositif spécifiquement dédié au patrimoine culturel immatériel. Je me réjouis que, plus de vingt ans après l'adoption du décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française, la législation de la Communauté française s'enrichisse de nouvelles dispositions relatives à ce patrimoine et qu'elle soit mise en concordance avec la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

À nos yeux, ce patrimoine revêt une importance particulière, car, comme l'explique l'UNESCO, il nous donne un sentiment d'identité et d'appartenance liant notre passé à notre avenir par l'intermédiaire du présent. Par les interactions humaines sur lesquelles il repose, le patrimoine culturel immatériel constitue de toute évidence un outil non négligeable de cohésion sociale. Les carnivals, la culture de la bière, les sonneurs de trompe, les échassiers de Namur, les joutes, l'Ommevang, etc.: les exemples ne manquent pas.

Le groupe MR est convaincu que, pour rester vivant, le patrimoine culturel immatériel doit être pertinent pour sa communauté et doit être transmis d'une génération à l'autre, qui plus est par des passionnés. Néanmoins, certains éléments du patrimoine culturel immatériel belge pourraient disparaître, faute de soutien.

Récemment, la pandémie de la Covid-19 nous a rappelé combien le patrimoine culturel immatériel était important, et ce, malgré les mesures de distanciation et le confinement.

Nous resterons attentifs à l'application concrète des dispositions contenues dans le présent projet de décret et, de manière globale, à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Je souscris aux propos que viennent de tenir mes collègues. Je confirme que le groupe des Engagés soutiendra pleinement ce projet de décret. Il était indispensable de s'atteler à une révision de la réglementation relative au patrimoine culturel immatériel. Cette réglementation était dépassée, puisqu'elle remonte à 2002 et qu'elle était antérieure à la Convention de

l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La reconnaissance et le soutien des associations qui cultivent notre patrimoine oral et immatériel font l'objet d'un consensus entre nous.

Je ne reviendrai pas sur les quelques remarques et questionnements qui ont été soulevés en commission sur l'absence de consultation du Conseil supérieur de la culture (CSC) ou sur l'octroi d'une aide financière pour la constitution de dossiers en vue d'une reconnaissance auprès de l'UNESCO.

Je souhaite exprimer une mise en garde quant à ce qui m'apparaît comme un risque de bureaucratisation. Ma remarque ne vise pas le texte qui est soumis à notre examen aujourd'hui. Je ne veux pas être désobligeant à l'égard de quiconque, mais, si la protection du patrimoine culturel immatériel est et doit rester un objectif légitime de politique publique, elle ne peut pas faire l'objet de lourdeurs administratives qui risquent de pénaliser les communautés patrimoniales elles-mêmes.

Nous avons inévitablement mobilisé de nombreuses ressources: l'administration, la Chambre de concertation sectorielle, le Conseil d'État, les cabinets ministériels, la commission, l'assemblée plénière. Nous avons consacré beaucoup d'énergie à un objectif parfaitement légitime, que nous devons cependant mettre au regard d'un budget de 11 000 euros. Le budget n'est évidemment pas le seul instrument d'évaluation de l'importance d'une politique publique. Toutefois, la disproportion entre, d'une part, les moyens affectés et, d'autre part, l'énergie et les ressources humaines mobilisées est notable. Il faut être attentif, dans cette matière, comme dans toutes les politiques culturelles, à éviter des législations trop rigides qui risquent d'induire une certaine sclérose.

Madame la Ministre, vous avez dit en commission, à juste titre, que le patrimoine immatériel est un patrimoine vivant qui se transmet de génération en génération de manière dynamique et qui évolue au fil d'une adaptation permanente à l'époque dans laquelle il se situe et à l'environnement dans lequel il s'inscrit. La charte qui est mentionnée dans ce projet de décret aura toute son importance. Elle a une dimension éthique. Vous n'avez pas levé les incertitudes sur la façon dont cette charte sera élaborée et mise en œuvre. Cette dimension éthique est essentielle, aujourd'hui, au 21^e siècle. Récemment, j'ai vu quelques images qui ne font pas honneur à notre Fédération, à la différence de tous les arts que vous avez cités, M. Lomba. Au 21^e siècle, notre patrimoine immatériel doit être expurgé de toute forme de racisme et de discrimination. J'espère que cette réflexion inspirera ceux qui font vivre le patrimoine dans des communautés locales ou dans l'accompagnement de ce patrimoine, à travers le dispositif décrétoal que nous voterons aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Lorsqu’il est question de patrimoine, quatre images me viennent à l’esprit: un dragon, des géants, un arbre et des oranges. Aujourd’hui, j’ai choisi d’utiliser l’image de l’arbre. Celui que j’ai apporté avec moi est petit, mais il symbolise quelque chose de grand et d’important pour les écologistes: le patrimoine culturel immatériel. De ses racines à ses feuilles, il représente la rencontre entre ce que nous sommes et vers où nous allons. De la même façon, notre patrimoine culturel immatériel doit être protégé des racines jusqu’aux feuilles. J’apporte un arbre pour vous dire comme la protection et le développement de nos cultures sont essentiels à la vie, à nos existences et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce symbole nous invite aussi à marquer la liaison entre le patrimoine culturel immatériel et notre responsabilité vis-à-vis de la préservation de la planète, entre l’homme et la nature, entre les civilisations et les écosystèmes qu’elles habitent, entre les savoirs et les pratiques, entre la créativité de demain et la transmission des connaissances d’hier.

Cette liaison vitale transparaît de manière saisissante dans le grand atlas de l’UNESCO: la transmission et l’évolution du patrimoine sont fondamentalement liées à la nature et à sa restauration, à l’importance du maintien des écosystèmes, aux connexions que les humains entretiennent entre eux et avec leur environnement. Il suffit de tirer quelques exemples de cet ouvrage pour s’en rendre compte. Ainsi, les connaissances traditionnelles des communautés indigènes concernant les plantes médicinales, transmises de génération en génération, sont pareillement essentielles à la préservation de la biodiversité et à la médecine traditionnelle. Plus près de chez nous, dans de nombreuses cultures côtières, les traditions et connaissances ancestrales liées à la pêche et à la navigation sont indispensables à la gestion durable des ressources marines. Plus proches de nous encore, les techniques de l’agriculture traditionnelle favorisent à la fois la conservation des sols et la préservation des paysages naturels. Par exemple, quiconque traverse l’Ardenne belge y constatera le développement de l’abissage. Bien entendu, n’oublions pas la bière et la gastronomie belges, qui reposent sur le principe de la consommation locale. J’évoquerai également la tradition des tapis de fleurs ou encore le *Meyboom*, auquel je suis particulièrement attaché en tant que Bruxellois.

Tels des arbres, les cultures dont nous héritons tissent profondément, depuis des temps immémoriaux, des racines dans notre histoire collective. Un arbre prend vie dans sa croissance, son évolution et sa course vers les cieux. L’arbre est tout comme le patrimoine culturel: il part d’une graine qui évolue. Il bonifie, car il s’adapte et est résilient. C’est ici que je vois la force de ce décret. À l’instar des prescrits de l’UNESCO, celui-ci intègre notre volonté de reconnaître et de dire que le patrimoine évolue, s’adapte et s’enrichit ou, en d’autres termes, que le tronc reste ancré tandis que les branches bougent au vent. À travers ce décret, nous reconnaissons l’immuable changement de nos traditions. Que dire de la valeur de notre patrimoine qui repose aussi sur sa propre diversité, telle chaque

branche d'arbre qui porte des feuilles différentes? Chaque aspect de notre patrimoine culturel immatériel est précieux et irremplaçable, comme chacune de ses feuilles.

Chers collègues, l'adoption de ce décret qui parle de ce que nous sommes et de la destination que nous voulons atteindre ensemble, avec nos bagages culturels respectifs. C'est probablement une occasion immanquable pour souligner la densité de nos débats et notre volonté de créer collectivement, de façon permanente. À travers ce décret, nous aboutissons à une belle unanimité. Félicitons-en nous! Aucune division pour la culture: nous sommes ensemble pour elle!

Enfin, ce décret est aussi une opportunité de remercier un compagnon de route qui nous a annoncé son départ. C'est sa dernière séance plénière. C'est probablement notre «*blédard*» préféré. *Cher Kalvin, tel un symbole, je te prie d'accepter ce petit arbre. Tu es un grand homme engagé pour l'école, la culture, la lutte contre les discriminations. Merci pour ta volonté de dialoguer, ton écoute, ta capacité à rencontrer, à discuter, à protéger, à développer. Bonne route dans tes prochains combats!*

M. le président. – Merci à M. Soiresse Njall pour son travail.

La parole est à Mme Linard, ministre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À l'orée de la centième édition des Fêtes de Wallonie, je me réjouis de constater que nous partageons tous l'immense plaisir de renouveler notre décret relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La sauvegarde de ce patrimoine culturel immatériel des peuples constitue un véritable enjeu, car ce patrimoine nous propose une image différente et, certainement, une image moins élitiste de la culture.

Le carnaval de Binche, l'art des sonneurs de trompe, la tradition du corso fleuri en papier crépon, la pratique du code Morse, l'art de la construction en pierre sèche, la tradition du lapin du Lundi perdu de Tournai, les joutes sur échasses de Namur qui auront d'ailleurs lieu dans quelques jours sont autant de pratiques sociales, artisanales et de traditions orales qui constituent des biens précieux aux yeux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je confirme, Monsieur Dispa, que je considère notre patrimoine culturel immatériel comme un patrimoine vivant, mais aussi qu'il l'a toujours été sur le terrain, et ce, de génération en génération. Au fil du temps, il a évolué au rythme de la société dans laquelle il se situait. C'est un fait et je pense que personne ne me contredira. Vous m'avez citée, et je suis ravie de constater que vous partagez mon avis sur la question.

Je vais prendre un exemple. Si deux compagnies d'échasseurs exclusivement masculines, les Mélans et les Avresses – que je salue d'ailleurs –, s'affrontent régulièrement dans la capitale wallonne depuis six siècles lors des Fêtes de Wallonie, depuis l'an dernier, des échasseuses se défient également lors de ce même événement. Je me réjouis de cette inclusion des femmes dans nos traditions.

À l'instar du folklore, notre législation évolue, tout en perdurant. Bien qu'elle soit précurseuse – en 2002, la Communauté française était la première collectivité territoriale en Europe à élaborer un tel outil législatif –, le temps était venu de mettre notre réglementation à jour et de la faire évoluer.

C'est pourquoi le gouvernement vous propose, Mesdames et Messieurs les Députés, de mieux organiser le recensement de nos patrimoines immatériels en ajoutant à la liste des chefs-d'œuvre une liste de sauvegarde, et de mieux entrer en résonance avec nos valeurs contemporaines en adhérant à la charte éthique reposant sur les principes fondamentaux portés par l'UNESCO.

Mieux intégrer notre patrimoine immatériel dans le champ des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue pour moi une occasion particulière de favoriser la diversité culturelle de nos territoires, et de redonner leurs lettres de noblesse à des pratiques populaires parfois déconsidérées.

Notre patrimoine constitue non seulement le reflet du caractère vivant et des richesses culturelles de nos régions, mais également, par son caractère fédérateur, un levier vraiment précieux de cohésion sociale et intergénérationnelle.

C'est pourquoi je salue et remercie chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué à la révision et adhéré à ce texte cher à mes yeux, dont, notamment, le Service général du patrimoine (SGP). Je leur souhaite d'ores et déjà de joyeuses Fêtes de Wallonie.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

12 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française

relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (doc. 572 (2022-2023) nos 1 et 2)

12.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Chabbert, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Chabbert, pour une intervention au nom du groupe PS.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je souhaite tout d'abord m'adresser aux jeunes et à leurs parents qui s'inquiètent. Je le comprends parce qu'un jeune sur quatre a des relations sexuelles avant quinze ans et que 12 % d'entre eux n'ont pas pris de moyen de contraception; je le comprends parce que l'âge moyen de la première vision d'un film pornographique est onze ans; je le comprends parce que 23 % des jeunes pensent que les filles aiment être forcées et que la violence est excitante; je le comprends parce que 16 % des jeunes pensent qu'une fille victime de viol est en partie responsable de son agression si elle portait une tenue sexy.

Je me permets de vous poser une question, aujourd'hui, à vous, les parents, à nous – je suis mère également. Qui peut raisonnablement penser que cela ne le concerne pas? Qui peut penser que ces chiffres ne concerneront que les autres enfants? Les représentations sexuelles sont partout, c'est un fait. Et dans le même temps, le sexe est tabou, et ce tabou présent dans la société est aussi présent dans beaucoup de familles. Tous les parents, vous, moi, nous ne sommes pas tous forcément à l'aise pour parler de ces questions. Nous ne sommes pas forcément outillés. Ce sont des sujets sensibles et nous ne sommes peut-être pas les meilleurs interlocuteurs et interlocutrices pour en parler avec nos enfants.

Les conséquences de ce tabou sont lourdes: grossesses non désirées, violences homophobes ou transphobes, violences sexistes, repli sur soi des jeunes qui n'ont pas pu parler des questions qui les préoccupent, problèmes de santé mentale, inégalités de genre qui touchent déjà nos filles dès le plus jeune âge. Si nos jeunes ne peuvent pas en parler en famille et s'ils n'ont pas non plus accès à une information de qualité et à des réponses à leurs questions à l'école, que se passe-t-il? Nous le savons tous, ils surfent sur internet, avec tout ce qu'on peut y trouver de douteux, de choquant, d'extrême. Tous nos enfants ont un smartphone et sont connectés. Il faut être lucide et le reconnaître. Ils sont ainsi très vulnérables et exposés à des contenus inadaptés.

Penser que la vie relationnelle, affective et sexuelle est une affaire de famille qui se règle à la maison est une erreur. Il est de notre responsabilité, à nous, adultes, parents, éducateurs, responsables politiques, de tout faire pour construire une

société qui protège ses enfants et respecte leurs droits, qu'ils soient filles ou garçons, quelle que soit leur sexualité actuelle ou à venir, homo, hétéro, bi, etc., quelle que soit leur identité de genre et quel que soit leur choix de vie. Au PS, nous refusons que ce soit internet qui «éduque» nos enfants. Nous voulons des professionnels formés qui offrent à tous les élèves, quels que soient leur milieu, leur culture et leur lieu de résidence, une éducation de qualité, respectueuse et bienveillante.

Il est important de rappeler que le projet de décret que nous allons voter aujourd'hui est le résultat de quarante ans de lutte, de lutte contre sida, pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), de lutte pour de vraies politiques de prévention et de promotion de la santé, de lutte pour l'effectivité des droits sexuels reconnus par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces luttes ont été menées par les milieux éducatifs et pédagogiques, par les mouvements féministes et les mouvements des lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+), par des acteurs de la santé. Ces luttes ont débouché sur de nombreuses victoires, le plus souvent obtenues par les socialistes, et nous en sommes fiers, comme nous sommes fiers de voter ce projet de décret aujourd'hui!

Le moment que nous vivons est historique. Cet accord, qui va lier la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française (COCOF) et la Région wallonne va rendre effectif le droit à cette éducation. Aujourd'hui, seulement 20 % des jeunes ont accès à ces animations. Madame la Ministre, nous souhaitons saluer votre travail, votre détermination, votre courage, notamment lors d'une journée comme celle-ci. Nous tenons aussi à saluer les ministres Trachte et Morreale qui ont aussi œuvré à ce texte.

Dans EVRAS, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, il y a bien sûr le «S» de sexualité, ce qui occupe hélas tous nos débats. En tant qu'humains, nous sommes en effet des êtres sexués, dès le plus jeune âge. Les sciences et la médecine nous l'ont démontré il y a maintenant plus d'un siècle. Il suffit d'être à l'écoute de ses enfants pour se rendre compte que ces questions les préoccupent à de nombreux moments de leurs vies. Cependant, dans EVRAS, les mots «vie», «relationnelle» et «affective» figurent aussi. Les experts et les professionnels de terrain ont souligné à quel point ces notions sont essentielles au développement des jeunes. Ils nous ont par ailleurs signalé que parler de sexe et uniquement de sexe n'est pas de l'éducation.

Il s'agit précisément la grande force de cet accord qui s'appuie sur un guide élaboré pendant plus de deux ans par des spécialistes sur la base des recommandations de l'OMS. J'insiste sur la qualité de la concertation avec les opérateurs impliqués dans les stratégies concertées de l'EVRAS. Je les remercie d'ailleurs pour leur engagement: 150 professionnels ont collaboré et 380 jeunes ont donné leur avis et dire les questions qui les préoccupaient.

Ce guide est également essentiel, car même si 20 % des jeunes étaient concernés par les animations EVRAS, les contenus de celles-ci n'étaient pas harmonisés. C'est désormais chose faite avec ce guide qui propose un cadre commun de référence. Contrairement à ce qui peut être communiqué par de fausses informations, il est uniquement destiné aux enseignants, aux adultes, et non aux enfants. Cet outil a pour but d'aider les enseignants à répondre adéquatement à des questions parfois sensibles qui peuvent les déstabiliser. Il leur permet de répondre aux jeunes d'une manière adaptée à leur âge, à leur maturité et à leur développement psychoaffectif et sexuel. Cette harmonisation et le niveau de qualité des contenus de ce guide constituent une avancée majeure.

Mais cela ne suffit pas. Il faut garantir que ces contenus soient correctement proposés aux élèves. C'est tout l'enjeu du label. Ce projet de décret prévoit une exigence de formation pour le personnel chargé des animations. Le label garantira le respect de cette exigence. Les centres de planning familial, dont l'EVRAS est la mission première, recevront automatiquement le label, tout comme les centres PMS et les centres de promotion de la santé à l'école (PSE), qui sont également reconnus dans ce domaine. Je rappelle qu'au-delà de ces professionnels de l'EVRAS, les enseignants seront eux aussi sensibilisés lors de la nouvelle formation initiale.

Et ce n'est pas tout. Pour que tout ceci se concrétise, des objectifs éducatifs à atteindre ont été clairement définis et des moyens suffisants ont été dégagés pour les atteindre puisque 4,8 millions d'euros ont été dégagés par la COCOF et par la Région wallonne. C'est une grande victoire.

Nous retiendrons donc l'harmonisation des contenus, le label, la formation, les objectifs clairs, les moyens financiers, le nouveau mode de gouvernance et d'évaluation et, surtout, la généralisation de l'EVRAS à tous les élèves. Ce sont toutes ces questions, assez précises, qui ont occupé nos débats en commission de l'Éducation. En juillet, nous avons voté en faveur de ce projet de décret, deux députés se sont abstenus et aucun ne s'y est opposé. Notre débat a été de qualité, nuancé et rigoureux, bien éloigné de toutes les fausses informations qui circulent depuis quelque temps. Je vais m'y attarder parce que c'est assez grave.

C'est un mensonge de dire que nous allons montrer des films pornographiques dans les classes. C'est un mensonge de dire que nous allons enseigner la masturbation aux enfants en classe. C'est un mensonge de dire que nous allons inciter des jeunes à changer de sexe ou d'identité de genre. Comment peut-on sérieusement penser que vous, Madame la Ministre, trois ministres, trois gouvernements et trois parlements, qui vont tous ratifier cet accord de coopération, auraient décidé de telles aberrations? Comment est-ce possible de l'imaginer? Répandre ces fausses informations est extrêmement grave. Cela crée de l'inquiétude, de la peur et du stress chez les parents. Je voudrais donc tenter ici de les rassurer.

Je m'adresse de nouveau à vous, les parents. Lisez le texte. Les seuls principes qui le sous-tendent sont le bien-être, la prévention, la santé sexuelle et le respect. Chaque activité proposée aux élèves sera construite sur la parole des jeunes et sur leurs interrogations. Nous répondrons à leurs questions dans un espace sûr, où ils ne risquent rien et où ils obtiendront des informations fiables. Je rappelle que nous parlons de deux heures d'animation en sixième année de l'enseignement primaire et de deux heures d'animation en quatrième année de l'enseignement secondaire. Ce n'est même pas un cours.

Il est honteux, en propageant des *fake news*, de remettre en question la qualité du travail et l'éthique des centres PMS et des organisations de jeunesse qui font déjà des animations d'EVRAS. Ces acteurs de la santé qui interviennent dans un milieu éducatif à l'école ont une mission de prévention et de promotion de la santé. Leur objectif est de prévenir des comportements à risque, comme des relations non protégées, d'informer sur les risques d'infection sexuellement transmissible ou d'une absence de contraception qui pourrait engendrer des grossesses non désirées. Il s'agit de prévention, mais aussi de promotion de la santé et du bien-être par des informations précises, scientifiquement fondées et adaptées à leur âge sur des sujets assez sensibles.

Tout cela permettra aux élèves de prendre des décisions éclairées grâce à des explications sur le consentement, la diversité des sexualités et des identités de genre, la santé sexuelle ainsi que les relations entre les sexes. C'est pour ce dernier point que les mouvements féministes plaident en faveur de l'EVRAS depuis tant d'années. C'est un instrument de lutte contre les stéréotypes de genre, de lutte contre les discriminations et les violences. Finalement, elle favorise la promotion de l'égalité des droits humains en ce qui concerne la santé sexuelle, l'égalité des genres et les droits des minorités.

Ces quatre heures d'animation ne suffiront pas à construire la société inclusive respectueuse et égalitaire que nous souhaitons toutes et tous. Néanmoins, si les élèves de sixième année de l'enseignement primaire et de quatrième année de l'enseignement secondaire participeront à une animation, c'est toute une culture de l'EVRAS que nous sommes progressivement en train de bâtir avec cet accord de coopération, notamment dans le cadre des nouveaux référentiels du tronc commun. J'insiste sur le fait que les contenus sont adaptés à l'âge des enfants, à leurs ressentis et à leur maturité. Je rappelle aux parents que nous ne suscitons rien, mais nous informons et répondons aux questions des élèves, nous les rassurons et leur apprenons à se protéger, à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres.

Il est totalement faux de dire, comme je l'ai entendu, que nous allons parler de relations sexuelles à des enfants de cinq ans. Les contenus de l'EVRAS porteront sur les émotions, une thématique d'ailleurs abordée par l'ensemble des instituteurs et institutrices qui font un travail de qualité.

Je conclurai en disant que cette généralisation de l'EVRAS est un devoir moral, mais aussi un devoir légal. Elle répond à des obligations internationales relatives à la santé, qui nous sont demandées par l'OMS, à l'identité, qui nous sont demandées par l'UNESCO, et aux droits de l'enfant, qui sont imposées par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) que nous avons ratifiée.

Je souligne aussi que les plus grandes institutions reconnues et légitimes dans le domaine de la santé et de la protection de l'enfance demandent cette généralisation de l'EVRAS et soutiennent ce texte. Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), institution neutre, a publié ce matin un communiqué de presse intitulé «EVRAS: Un travail essentiel du point de vue des droits de l'enfant». L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) demande la généralisation des activités d'EVRAS, de même que Child Focus, les instances internationales, les secteurs de la jeunesse et les secteurs du handicap.

Aujourd'hui, seul un jeune sur cinq a accès aux animations d'EVRAS. Grâce à ce texte, tous les jeunes sans exception y auront accès. La progression est énorme! Et en même temps, ce n'est qu'une première étape. Vous pourrez compter sur nous, Madame la Ministre, pour vous soutenir dans ce chemin vers l'émancipation des corps et des esprits.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le groupe PTB salue l'arrivée de cet accord de coopération qui vient renforcer l'EVRAS, notamment pour lutter contre le harcèlement dont beaucoup de jeunes sont victimes ou encore contre les violences faites aux femmes.

Cependant, force est de constater que le présent projet a fait l'objet de nombreuses protestations ces derniers jours. Il est dès lors nécessaire de rassurer les parents inquiets. De ce point de vue, il apparaît que le gouvernement n'a pas suffisamment pris ses responsabilités. Il aurait dû consulter les parents et les familles plus abondamment, voire prévoir des lieux d'échange et de dialogue particuliers où chacun aurait pu partager ses craintes et ses doutes. Mieux dialoguer et mieux informer aurait permis d'apaiser les craintes et les angoisses et de faire comprendre ce qu'est réellement l'EVRAS. Impliquer les parents de manière plus large dans le processus aurait été un moyen de montrer que l'EVRAS est positif et d'éviter les malentendus et les rumeurs. Cela n'a pas été suffisamment fait. En conséquence, la méfiance, voire le rejet total domine aujourd'hui. Pour que cette méfiance et ce rejet ne durent pas, le gouvernement doit prendre ses responsabilités, informer, dialoguer et consulter beaucoup plus qu'avant. Nous espérons que des mesures sont prévues dans ce sens. Ces dernières doivent être plus importantes que le seul envoi d'une circulaire sur l'EVRAS.

Le but de l'EVRAS n'est en effet pas de remplacer les parents: les enfants auront une animation de deux heures en sixième année primaire, et une autre animation

de deux heures en quatrième secondaire. C'est l'occasion de discuter, d'échanger, de dialoguer sur la vie émotionnelle et affective, sur les changements qui arrivent quand on grandit. Les animateurs sont là pour répondre aux questions des enfants et pas pour leur inculquer des choses qu'ils ne demandent pas.

Les animateurs aident les enfants à se faire respecter et à respecter les autres. L'EVRAS est donc importante pour répondre aux problèmes de harcèlement qui peuvent arriver à l'école ou durant les loisirs. Elle est aussi capitale dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il n'y a pas d'animations destinées aux plus petits enfants, puisque la première n'a lieu qu'en sixième année primaire. Lorsque les enfants s'interrogent sur leurs émotions, sur la violence, la tolérance, l'EVRAS peut répondre à leurs questions. Elle respecte la liberté de chacun, sans forcer ou imposer quoi que ce soit, protégeant d'ailleurs les enfants de ce qu'ils pourraient trouver sur internet. Ces petites animations rassureront les enfants, car ils sont parfois confrontés à des choses qu'ils ne devraient pas voir. C'est aussi important pour les enfants dont les familles ne parlent pas du tout de ces choses-là.

Le guide qui accompagne l'EVRAS a fait beaucoup de bruit. Il a d'ailleurs été modifié à la suite de critiques justifiées, mais il ne s'agit pas d'un manuel destiné aux enfants, qui ne le verront jamais dans le cadre de l'animation. Il s'agit en quelque sorte d'un dictionnaire, d'une boîte à outils que les professeurs et les animateurs peuvent consulter pour répondre à d'éventuelles questions spécifiques des enfants. Les mots qu'il faut retenir sont le dialogue, l'écoute et l'ouverture d'esprit.

Le PTB soutient donc ce premier pas, mais nous regrettons qu'il ne s'accompagne pas d'un meilleur dialogue et d'une plus grande prise en considération des angoisses des parents. En effet, des parents inquiets nous écrivent. Nous constatons aujourd'hui que ce projet de décret a suscité de la peur; il faut donc agir pour répondre aux questions des parents.

J'ai lu dans la presse qu'une école du réseau libre de Bruxelles avait mis sur pied un comité de dialogue «EVRAS» afin de répondre aux préoccupations des parents inquiets. Il faut sans doute voir s'il n'est pas utile, voire nécessaire, d'étendre ce type de dispositif. Nous soutiendrons toutes les initiatives pour dialoguer et échanger à ce sujet. Nous voterons donc en faveur de ce décret, car il vise une meilleure égalité de l'information et une meilleure prévention des discriminations, du harcèlement et des violences de toutes sortes. Cependant, nous demandons avec insistance qu'une concertation et une campagne d'information plus larges soient organisées sur ce sujet, dont on sait depuis longtemps qu'il suscite des réactions. Nous regrettons les lacunes à cet égard. Des responsabilités doivent être prises dès aujourd'hui pour concerter et dialoguer, renouer le lien et la confiance avec les parents pour que l'EVRAS se déroule sereinement. Le gouvernement doit s'engager dans cette voie.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Mon groupe est très attentif aux inquiétudes qui ont été formulées. Nous sommes favorables au projet de décret et à l'organisation des animations EVRAS. Nous ne sommes pas inquiets, mais nous resterons vigilants quant à la mise en œuvre du texte et aux principes qui en découlent.

Pour lever une grande partie des inquiétudes, il faut commencer par recadrer le sujet. De quoi parlons-nous? L'éducation sexuelle existe en Belgique depuis plus de 50 ans et elle a heureusement beaucoup évolué. Depuis une bonne dizaine d'années, la notion d'éducation sexuelle a laissé la place à celle d'EVRAS. Le domaine est donc beaucoup plus large. Les animations se sont progressivement ouvertes à différents thèmes et questions que les jeunes se posent par rapport à leur personne, à leur corps, à leur sexualité, à leurs relations avec les autres. Ces ateliers permettent d'aborder toute une série de sujets, qui concernent le bien-être des jeunes.

Encore faut-il que l'EVRAS soit dispensée partout de la même manière. Bien que l'EVRAS fasse partie des missions de l'enseignement obligatoire depuis plus de dix ans, toutes les écoles et tous les élèves ne sont pas égaux. Or, tous les enfants doivent obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent ou être orientés vers des services et vers des professionnels aptes à y répondre. C'est tout l'objectif du projet de décret.

L'EVRAS est un dispositif complémentaire à l'éducation donnée au sein des familles et ne s'y substitue aucunement. Toutefois, force est de reconnaître que certains sujets sont plus difficiles à aborder dans certaines familles ou pour certains jeunes. Dans ce contexte, l'école doit être un terrain neutre permettant d'accompagner les jeunes et leurs parents face aux questions qu'ils se posent et qui les laissent parfois démunis.

Par ailleurs, les enseignants ne sont pas formés pour aborder de tels sujets et peuvent donc, eux aussi, être perdus face à la situation de certains élèves, en particulier ceux qui ont atteint la puberté. La majorité des acteurs de l'enseignement réclamait donc un dispositif permettant de soutenir les équipes pédagogiques, mais sans les écarter du rôle qu'ils ont à jouer, aux côtés des professionnels de l'EVRAS. En effet, l'EVRAS se construit en fonction des questions et des besoins des jeunes; or, ces besoins sont identifiés par les intervenants de première ligne, c'est-à-dire les enseignants. Dès lors, la responsabilité des écoles consiste à contacter les intervenants nécessaires avant toute activité, notamment sur la base des questions des élèves, mais aussi d'assurer une présence professorale auxdites activités afin d'être à l'écoute, d'encadrer les élèves et d'assurer un suivi. Les animations EVRAS seront donc organisées sous la responsabilité de l'école sur la base de ses réalités et des besoins observés. Les articles de presse à ce sujet confirment d'ailleurs que la plupart des établissements accueillent très favorablement les nouvelles activités.

Le groupe MR soutient le principe poursuivi par l'EVRAS à l'école et l'ambition de placer tous les élèves sur un pied d'égalité en instaurant l'obligation d'organiser ces deux moments EVRAS dans la vie de l'enfant et de l'adolescent. Le premier a lieu en sixième année primaire, une période qui marque généralement le début de la puberté et qui augure des changements qui peuvent influencer énormément d'aspects de la vie, tels que la confiance en soi, la représentation de soi-même, ainsi que les relations avec les autres. Le second moment est prévu en quatrième année secondaire, période lors de laquelle les adolescents, alors âgés de 15 ou 16 ans, se posent aussi de nombreuses questions. L'EVRAS aborde ainsi une large palette de sujets, et pas uniquement le rapport qu'a le jeune à son corps ou à sa sexualité. Fort heureusement, l'EVRAS a évolué et continuera d'évoluer, car les problématiques de notre société changent, de même que les questions que les jeunes se posent.

Dès lors, l'EVRAS ne se résume pas à l'éducation sexuelle. En se focalisant sur cet aspect particulier, on occulte tout ce que l'EVRAS peut apporter. Pour le groupe MR, l'EVRAS représente aussi une protection pour les enfants. Elle permet d'aborder en douceur des thèmes plus graves, avec le soutien de professionnels formés et habilités à répondre en groupe à des situations individuelles. Ces moments permettent de repérer d'éventuels problèmes ou comportements et d'alerter sur des dysfonctionnements au sein de l'entourage du jeune. Nous sommes convaincus que l'EVRAS peut contribuer à la lutte contre certaines formes de maltraitance et de violence sexuelle.

En outre, notre Parlement, qui a énormément travaillé sur la santé mentale des jeunes, ne peut pas faire fi de tous les constats, études et cartes blanches portant sur la santé mentale des jeunes et les tendances suicidaires croissantes chez ces derniers. Les spécialistes alertent sur la situation des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dont certains témoignent déjà d'une forme de mal-être. Or, l'EVRAS aborde justement une série de thématiques liées à ce mal-être des jeunes et peut leur apporter des réponses.

L'EVRAS se construit à partir des questions posées par les jeunes. Il ne s'agit pas d'un bloc inamovible ou d'un concept clé sur porte. Les animations sont nourries par les questions des jeunes, l'actualité et les divers besoins identifiés. Il ne s'agit pas d'un cours visant la transmission d'un savoir, mais bien d'une animation qui découle des préoccupations des jeunes et qui est construite en collaboration avec les écoles et les équipes pédagogiques.

Quelles que soient les questions posées par les jeunes, il est primordial que ces animations soient données par des professionnels issus de services reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces professionnels doivent bien sûr être formés à la prise de parole en public pour ne stigmatiser aucun élève et pour faciliter l'interaction. C'est l'objectif poursuivi par le gouvernement. Il figure noir sur blanc

dans l'accord de coopération qui précise que le gouvernement décide des conditions et critères dont jouit le label dans les limites fixées par le présent accord. Ce n'est que lorsqu'un tel arrêté sera adopté que la procédure d'octroi du label EVRAS destiné aux écoles pourra être entamée.

Madame la Ministre, quand le gouvernement fixera-t-il ces conditions et critères? Quels seront-ils? En effet, des inquiétudes ont été formulées et il convient de rassurer les parents et les écoles. Il convient également de rassurer les députés qui doivent faire un choix éclairé au moment de voter ce texte qui désigne les professionnels qui se rendront dans les écoles. Comment garantirez-vous que les animateurs EVRAS sont bien des professionnels?

L'objet de ce projet de décret n'est pas la labellisation. Toutefois, en adoptant ce texte, notre Parlement soutiendra le principe de labellisation. Ce dispositif permettra-t-il réellement de ne faire entrer dans les écoles que des acteurs reconnus et compétents pour parler au public scolaire? Sur la base de quels critères? Qui dit labellisation, dit contrôle. Envisagez-vous un contrôle *a priori*? Par qui sera-t-il opéré? Sans contrôle, ne risque-t-on pas un incident – et il y en a déjà eu – en lien avec l'EVRAS? Nous avons déjà évoqué des cas où des opérateurs entrent dans les écoles sans qu'un contrôle préalable soit exercé. Je vous rappelle notre débat sur les manuels scolaires, lors duquel mon groupe vous avait interrogée sur des associations qui risquaient de faire du prosélytisme. Vous-même, Madame la Ministre, aviez ouvert une enquête sur l'entrée d'une entreprise commerciale dans les écoles. Quand il s'agit de l'intimité des jeunes, nous devons faire preuve d'une grande vigilance. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point?

En attendant l'adoption des critères de labellisation, seuls les centres de planning familial, les centres PMS et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) sont habilités à dispenser l'EVRAS dans les écoles. Toutefois, les écoles en sont-elles bien informées? Ne risquent-elles pas, dans l'intervalle, de faire appel à des opérateurs avec lesquels elles ont peut-être déjà travaillé et qui ne répondraient pas aux critères de ce futur label?

Nous soutenons aussi le principe selon lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition des professionnels un guide qui reprend les contenus abordés en EVRAS. Ce guide a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il s'adresse aux professionnels et pas directement aux élèves ou aux enseignants. Ce n'est ni un référentiel, ni un programme, ni un manuel scolaire. C'est un outil visant à guider tous les professionnels qui abordent l'EVRAS, que ce soit dans les secteurs de la jeunesse, du sport, de l'éducation permanente ou de l'enseignement. Il permet de cadrer l'EVRAS et de l'adapter à chaque tranche d'âge. Le guide couvre toutes les tranches d'âge dès 5 ans, âge de début de l'obligation scolaire.

Une première version du guide a suscité de nombreuses polémiques et réactions de la part de professionnels du secteur de l'enfance. Elles visaient des passages

que vous avez vous-même, Madame la Ministre, qualifiés de maladroits et, parfois, de complètement inappropriés. Ils portaient, entre autres, sur le fait d'expliquer à des enfants de 9 ans comment réagir face à l'envie d'envoyer ou de recevoir des messages à caractère sexuel ou des photos intimes. Le groupe MR a été le premier à réagir, demandant que le guide soit finement relu par des professionnels, notamment des pédopsychiatres. Vous avez indiqué que la relecture avait eu lieu et que ces passages avaient disparu.

À la mi-juillet, vous vous êtes montrée très rassurante en commission à propos d'une série d'autres points problématiques. Toutefois, les témoignages que nous avons reçus montrent que des difficultés persistent. Plusieurs fausses informations ont circulé. Nous avons été inondés de courriels et nous avons été interpellés par des parents qui se posent des questions légitimes. Vous devez y répondre. Nous avons aussi reçu des témoignages de parents étonnés par certains comportements de leurs enfants après des animations EVRAS.

Comment le guide a-t-il été élaboré? Comment a-t-il été relu et corrigé? Qui sont les experts qui ont validé la dernière version du guide? Certes, le processus est évolutif et le guide sera amené à changer pour être amélioré et correspondre aux réalités de notre société.

L'EVRAS suscite de nombreuses questions: à quel âge faut-il parler de plaisir? À quel âge aborder les questions de genre? Il n'appartient pas aux hommes et femmes politiques de statuer sur ces questions, mais notre responsabilité est de vérifier que les professionnels qui sont au contact des enfants au quotidien puissent valider les contenus de ce guide et donc les réponses qui seront apportées aux enfants. C'est un principe de précaution auquel mon groupe tient beaucoup. C'est un devoir de précaution que nous devons aux parents, car nous devons les rassurer.

Madame la Ministre, vous venez de diffuser un document reprenant les questions les plus fréquemment posées et les réponses qui leur sont apportées. Une telle initiative est plus que bienvenue. Je fais partie de ceux qui pensent qu'on peut parler de presque tout avec les enfants, pour autant qu'on utilise les bons mots et une méthode adaptée à leur âge, et qu'on ne suscite pas des questions qu'ils ne se poseraient pas autrement. En tant que mère, je suis rassurée de savoir que si mon enfant se pose des questions sur son identité de genre, il peut obtenir des réponses à l'école s'il n'en trouve pas à la maison, et que s'il ne se pose pas de questions, on lui explique que ce n'est pas grave.

L'EVRAS ne vise pas à susciter des questions, mais à accompagner les enfants, sans aucune intrusion. Pour cela, cette tâche doit revenir à des professionnels formés.

Quels sont les professionnels et experts associés à l'écriture, à la correction et à la relecture du guide? Que disent-ils de ce guide? Quels points ont-ils été modifiés,

ou non, et pour quelles raisons? Quelle sera la suite du processus, notamment en ce qui concerne les évolutions et modifications ultérieures du guide?

Le groupe MR est heureux que le projet de décret prévoit une évaluation de la mise en œuvre du dispositif. Nous insistons pour que les animations soient bien cadrées et qu'on ne laisse pas entrer n'importe qui dans nos écoles pour y raconter n'importe quoi. Il est important d'évaluer pour ajuster les curseurs au fur et à mesure.

Un arrêté d'exécution concernant le guide a été adopté, Madame la Ministre. Pouvez-vous nous préciser le calendrier et les modalités des révisions?

Pour conclure, nous soutiendrons ce projet de décret, car nous en soutenons les principes. Nous resterons attentifs à la mise en œuvre concrète de l'accord de coopération, ainsi qu'à la nécessaire évolution du guide et aux critères de labellisation.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Pour Les Engagés, il est important que les élèves reçoivent des informations sur différents sujets et qu'ils soient adéquatement sensibilisés à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Il est essentiel que l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ait lieu à l'école et complète ce qui se passe au niveau familial, ainsi que dans les autres secteurs de la jeunesse. L'EVRAS est enseignée dans les écoles depuis 2012, même si les animations y afférentes n'y étaient pas organisées systématiquement.

Madame la Ministre, l'accord de coopération tel qu'il est prévu aujourd'hui ne nous pose pas de problème. Il prévoit au minimum deux heures d'animation pour les élèves de sixième année primaire et de quatrième année secondaire. Cela étant, quelque 20 % des élèves auraient accès à l'EVRAS. Or, les deux heures d'animation sont organisées lors de deux des douze années d'enseignement. Il s'agit donc de deux douzièmes, ce qui fait moins de 20 %. Compte tenu de ce que prévoit l'accord de coopération, pouvez-vous nous expliquer comment on couvre plus que ce qui existait déjà? Notons que les écoles qui ont à cœur, dans leur projet pédagogique, de sensibiliser les enfants ou les jeunes à différentes questions liées aux relations, à la vie affective ou sexuelle peuvent le faire sans que cela soit obligatoire. C'est déjà le cas actuellement.

En revanche, deux points ont attiré notre attention. Tout d'abord, la méthode de travail de votre gouvernement concernant ce dossier pose question. Votre gouvernement a présenté ce texte au dernier moment, lors de la dernière réunion de commission du mois de juillet. Les parlementaires n'ont donc pas eu beaucoup de temps pour lire l'accord de coopération ni pour décortiquer ce qui l'accompagnait, à savoir le guide. Vous avez donc travaillé en quelque sorte à l'arraché et ce n'était pas idéal.

Même si les animations ne vont pas commencer cette semaine dans les écoles et que celles-ci ont toute l'année pour mettre l'EVRAS en œuvre, la situation n'est pas forcément idéale pour des établissements qui plient déjà sous le poids des différentes réformes. C'est le premier point que je voulais souligner concernant la méthode.

J'en viens à présent à la problématique du guide. Ce document est joint à l'accord de coopération. Il contient des balises, mais ne constitue pas un référentiel. Il s'adresse aux professionnels qui seront chargés des animations, mais s'adresse-t-il aussi aux enseignants? Ce guide a posé de nombreuses questions. Certaines de ses formulations ont été corrigées, mais force est de constater qu'il n'y a toujours pas de consensus à son sujet. Les concertations menées par le gouvernement n'ont donc pas été suffisamment larges. Le gouvernement n'a pas suffisamment cherché à obtenir le consensus de tous les acteurs concernés.

J'en viens donc à mes questions précises sur le guide. Quel est son statut juridique exact? Est-il joint à l'accord de coopération? En constitue-t-il une annexe? A-t-il une valeur contraignante? Si oui, pour qui? Pour les personnes qui vont faire les animations ou pour les enseignants qui pourraient avoir à répondre à des questions? Nous avons eu de longs débats à ce sujet au sein de notre groupe et nous n'avons trouvé aucune réponse claire ni dans le texte de l'accord de coopération ni dans le guide. Comment celui-ci va-t-il évoluer? En toute logique, il est amené à le faire, puisque notre société évolue. Qui le fera évoluer? Le gouvernement ou les acteurs qui l'ont rédigé? Ce guide a-t-il été relu par des acteurs extérieurs à ceux qui l'ont rédigé? Dans l'affirmative, quels sont les acteurs qui l'ont relu?

Le troisième point que je voudrais aborder concernant la méthode est le label. Les acteurs qui vont organiser les animations dans les écoles devront avoir obtenu un label. Les centres de planning familial, les centres PMS et les centres de promotion de la santé à l'école (PSE) ont reçu automatiquement ce label et peuvent donc dès à présent démarrer les animations dans les écoles. Mais une école qui voudrait faire appel à une association pour organiser une animation ne peut pas encore le faire. En effet, les acteurs associatifs n'ont pas encore reçu le label.

Madame la Ministre, où en est la procédure de labellisation? Quels seront les critères retenus? C'est une bonne chose que les services PSE et les centres PMS puissent organiser les animations, mais ils ne recevront pas un euro de plus pour réaliser ce travail, alors que les centres de planning familial ont été refinancés! Cela pose d'autres questions sur lesquelles je reviendrai ultérieurement. Toutefois, j'ai à nouveau l'impression que nous allons alourdir la charge de travail d'acteurs très compétents qui ne disposeront pas des moyens financiers nécessaires.

J'en arrive à mes questions de fond. Tous les parlementaires ont reçu des messages de la part d'associations, de parents, d'enseignants et de directeurs d'école qui nourrissent des inquiétudes au sujet du guide et des balises. Nous devons entendre

ces inquiétudes, essayer de les comprendre et les prendre en considération. Si certaines sont peut-être infondées ou résultent de mauvaises informations, il convient tout de même de clarifier certains termes du guide et de préciser à qui il s'adresse exactement: l'enseignant ou l'animateur? Comme il est accessible à tout le monde, chacun le lit à travers son propre prisme, son point de vue. Il est positif de faire preuve de transparence, mais cela pose question lorsque la terminologie n'est pas claire. Qui, par exemple, doit atteindre les compétences et les savoir-faire qui sont prévus pour les enfants de cinq à huit ans: l'animateur, l'enseignant, l'enfant? Ce n'est pas précisé.

Le guide comporte donc des ambiguïtés et des maladresses qui compromettront l'intérêt des sensibilisations à l'EVRAS dans les écoles. Madame la Ministre, c'est votre rôle aujourd'hui de clarifier les choses et, si cela s'avère nécessaire, de revoir l'introduction et certains éléments de terminologie du guide.

Aujourd'hui, votre rôle est aussi de rassurer les parents. Pouvez-vous confirmer formellement que tous les contenus prévus en fonction des âges sont adaptés à la maturité physiologique et psychologique de l'enfant? L'introduction du guide indique que tous les intervenants de l'EVRAS devront adapter les contenus et le matériel pédagogique utilisés en fonction des besoins du public, de ses acquis et de son développement psychoaffectif et sexuel. Dès lors, le premier rôle de chaque intervenant est de tenir compte de la réalité de l'enfant – ce qu'il sait déjà et ce qu'il ne sait pas – et de ne pas aller au-delà des questionnements. Même si j'ai envie de faire confiance aux acteurs de terrain qui travaillent avec les jeunes, comment être sûr qu'ils s'adapteront bien à leur public? Où sont les balises? Quelles formations pourrait-on prévoir et adapter par rapport aux méthodologies d'animation?

Madame la Ministre, j'espère que vous avez pris bonne note de toutes mes questions et que vous y répondrez, car en l'absence de réponse, certains membres de mon groupe auront des difficultés à voter en faveur de ce texte. D'ailleurs, nous nous prononcerons réellement sur notre vote lorsque nous aurons eu vos réponses. Je le répète: nous sommes pour l'accord de coopération. Nous souhaitons que l'EVRAS soit plus présente dans les écoles, qu'elle soit dispensée de manière professionnelle par des personnes formées, mais, surtout, qu'elle soit adaptée à l'âge de l'enfant, à sa réalité et à sa maturité. Les Engagés seront attentifs à ces points très importants, aujourd'hui bien sûr, mais aussi par la suite, lorsque nous y verrons plus clair sur les critères de labellisation et que nous pourrons vous réinterroger sur le fonctionnement de cet accord.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Enfin, après de longues années de travail pour aboutir à cet accord de coopération, le décret va être voté et des moyens vont être dégagés afin de garantir ce qui est, évidemment, trop peu pour nos jeunes. Il

s'agit de deux fois deux heures d'animation en éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

L'EVRAS est un processus éducatif qui améliore la capacité des jeunes à évoluer dans le monde qui les entoure. Il offre les clés nécessaires pour le décoder et effectuer des choix favorisant l'épanouissement dans les relations, dans la vie affective et sexuelle, dans le respect de soi et des autres. Il s'agit d'accompagner chaque jeune vers l'âge adulte. Au moment d'aborder cette thématique, la famille et l'école doivent être complémentaires. Il ne s'agit surtout pas de prendre la place des parents. Cependant, nous sommes bien conscients qu'assurer l'accompagnement nécessaire à ce niveau-là n'est pas simple pour tous les parents. De leur côté, les jeunes n'osent pas ou ne souhaitent pas évoquer certaines questions avec leurs parents et se tournent alors vers d'autres sources d'informations qui peuvent être non fiables. Il est donc extrêmement important d'en avoir qui le soient.

En outre, assurer l'EVRAS est une mission légalement confiée à l'enseignement depuis 2012. Des animations sur la vie relationnelle et affective ont lieu dans de nombreuses écoles depuis déjà plus de cinquante ans. J'en ai bénéficié pendant mon adolescence, c'est dire!

Il ne s'agit donc pas d'une innovation, et l'intérêt de ces animations est largement reconnu. Il s'agit même d'une obligation découlant de plusieurs textes internationaux relevant des domaines de la santé, de l'éducation et des droits des femmes – l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNESCO et la commission pour le statut de la femme de l'Organisation des Nations unies (ONU) – et qui visent à offrir l'éducation la plus autonome possible afin d'éviter les violences, les abus, les discriminations ou l'incompréhension due au tabou. Jusqu'à présent, cette mission était remplie de manière inégale selon les écoles. Certaines organisaient ces animations de longue date, tandis que d'autres n'en proposaient jamais, très peu, ou de piètre qualité. Il est donc apparu important aux yeux du législateur en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Commission communautaire française (COCOF) et en Région wallonne de garantir que tous les enfants y aient accès de manière égale.

Le projet de décret sur lequel nous nous apprêtons à voter a pour objectif que tous les jeunes, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur école, aient accès à un minimum de deux animations EVRAS durant leur scolarité, l'une en sixième année primaire et l'autre en quatrième année secondaire. Il est en effet apparu récemment que 20 % des jeunes quittaient l'école sans avoir bénéficié de la moindre animation sur des sujets tels que l'égalité, les relations affectives, le consentement, les violences, la santé, la puberté et la contraception.

En attendant une généralisation complète, qui demande des budgets supplémentaires, une garantie minimale de deux obligations au cours de la scolarité est donc offerte à tous les élèves, et ce, quel que soit le réseau d'enseignement de leur école. Une évaluation aura déjà lieu après un an, et nous espérons qu'elle permettra une

généralisation du module «EVRAS» à d'autres années d'études et aux formes 1 et 2 de l'enseignement spécialisé, car, à chaque âge, les jeunes se posent des questions. Elles et ils doivent pouvoir trouver des réponses adaptées leur permettant d'exercer leur libre arbitre.

Pour assurer cette généralisation de l'EVRAS de manière cohérente, deux éléments ont été intégrés au nouveau cadre décretaal qui se construit depuis de longs mois entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF et la Région wallonne. Tout d'abord, le guide des contenus n'est pas destiné aux élèves ni aux classes, mais bien aux professionnels. Pour garantir que ce guide soit de qualité, il a été construit, depuis 2018, en concertation par la plateforme Stratégies concertées EVRAS regroupant de nombreux acteurs de terrain: des associations de parents, les pouvoirs organisateurs, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), les centres de planning familial, les centres PMS, des psychologues et des pédagogues, notamment. Ils sont énumérés dans le guide. Comme Mme Chabbert l'a expliqué, 380 jeunes âgés de 5 à 25 ans ont également été intégrés au processus par le biais d'ateliers collaboratifs.

Le résultat est un guide de qualité, réalisé par des professionnels de l'éducation habitués à aborder les thématiques de l'EVRAS. Il revient aux intervenants, avec leur conscience professionnelle et leur connaissance de leur public, d'utiliser les outils rassemblés dans ce guide de la manière la plus appropriée à l'âge et à la maturité du groupe. En aucun cas le guide ne sera distribué aux jeunes, et les thématiques abordées le seront toujours au départ des questions et des préoccupations des enfants et des jeunes.

Certains passages du guide ont suscité des réactions malheureuses lors de sa parution. Quelques formules étaient maladroitement, en effet, et elles ont été depuis remaniées ou retirées. D'autres éléments ont été néanmoins sortis de leur contexte et montés en épingle, ce qui ne rend pas service à nos jeunes. Il est regrettable que des informations trompeuses ou fausses aient été relayées.

Nous dénonçons avec force cette désinformation et la manipulation d'une certaine opinion publique, la confusion entretenue par plusieurs associations qui diffusent de prétendues enquêtes d'opinion biaisées et relayées avec des amalgames et des contre-vérités.

Le deuxième axe important du décret est la labellisation. Les intervenants des animations de l'EVRAS seront désormais agréés et recevront un label. Ils proviennent essentiellement des centres de planning familial, mais aussi des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres PMS. Les budgets prévus pour assurer ces animations seront accordés sur la base de ce label. Cette labellisation est un changement bienvenu qui garantira la qualité de ces animations, ainsi que leur adéquation avec le contenu du guide et les missions de l'école.

C'est une garantie supplémentaire pour éviter des dérives qui ont parfois eu lieu. Dans le passé, nous avons été alertés de l'existence de messages sectaires, créationnistes, anti-avortement dans certaines écoles, mais cela n'arrivera plus. Les écoles disposeront d'une liste d'associations labellisées.

Les démarches de l'EVRAS se font sur des valeurs de respect, d'égalité, d'accueil des différences et d'ouverture à l'autre. Les animations visent à apporter une information fiable, impartiale, et à participer au développement de l'esprit critique afin d'aider les jeunes à construire leur identité. Elles assurent également la protection de leurs droits, elles renforcent leur confiance en soi, les poussent à considérer l'impact de leurs choix sur leur bien-être et sur celui des autres, et les aide à prendre des décisions éclairées tout au long de leur vie.

Elles permettent d'évoquer de nombreux sujets, de sensibiliser sur des questions de santé, de bien-être, de communication, de violence et de respect, et d'aborder des questions qu'il est parfois difficile de poser en famille. En informant l'enfant, le jeune sur ces questions, nous le protégeons.

Bien évidemment, ces animations ne sont pas les seules occasions pour un jeune de réfléchir à son vécu relationnel, affectif et sexuel. L'école et la famille doivent être complémentaires. Dans ce sens, pour restaurer la confiance qui a pu être ébréchée par cette campagne anti-EVRAS, nous attendons également des directions d'école et des associations de parents qu'elles informent adéquatement les parents d'élèves sur les objectifs de l'EVRAS, sur la manière dont les animations se dérouleront et qu'elles rassurent sur les contenus qui y seront abordés. Les réunions de parents de début d'année scolaire en sont l'occasion qui devra être saisie.

Pour conclure, l'EVRAS est un outil d'émancipation des jeunes, des corps et des esprits, dans un espace de parole et d'écoute encadré par des professionnels. En tant qu'écologistes, nous soutenons évidemment sa généralisation, car elle permet de prévenir des comportements à risques, de favoriser l'égalité des genres, de construire la culture du consentement et de lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations. Nous resterons vigilantes et vigilants à ce que les enfants ne soient pas exposés à des contenus qui ne seraient pas adaptés à leur âge ou à leur maturité et à les protéger aussi grâce à ce dispositif. Il leur donne, comme d'autres enseignements, des clés de compréhension du monde qui est le leur. Pour Ecolo, c'est dans l'intérêt des enfants et des adultes qu'elles et ils deviendront demain.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, le texte sur lequel vous serez amenés à vous prononcer aujourd'hui opère un tournant important: pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sera organisée de façon systématique pour tous les élèves à deux moments de leur parcours scolaire,

avec des intervenants experts formés et préparés à délivrer la même base d'informations.

Historiquement, l'EVRAS a été développée dans les années 1980 en réponse aux besoins des jeunes. À l'époque, il s'agissait surtout de prévention liée aux infections sexuellement transmissibles et aux grossesses non désirées. Cependant, l'EVRAS n'a jamais été pleinement déployée dans toutes les écoles. Depuis, elle a intégré d'autres thèmes pour correspondre aux sujets contemporains: les sentiments et les émotions, les relations interpersonnelles, le respect, la notion de consentement, les violences sexuelles, les stéréotypes de genre, etc.

Aujourd'hui comme hier, l'EVRAS poursuit un objectif de santé publique en proposant une action préventive d'information et de protection des jeunes vis-à-vis de ces thèmes. Depuis plusieurs semaines, quelques groupes se mobilisent et participent à une campagne d'opposition. À travers la diffusion massive de fausses informations, leurs propos ont généré de la crainte et de la suspicion à l'égard de ce projet.

Monsieur Kerckhofs, je ne suis pas du genre à fuir mes responsabilités; effectivement, nos méthodes de communication peuvent toujours être améliorées. Toutefois, en l'occurrence, ce n'est pas le projet de décret lui-même qui a suscité des craintes, mais bien une campagne de *fake news* qui a été organisée avec l'appui de financements participatifs et qui a visé à profiter de l'amplification que permettent les réseaux sociaux pour répandre des messages et des vidéos au contenu mensonger. Or, les *fake news* sont notoirement difficiles à déconstruire. Face à ces attaques, notre devoir consiste à rassurer toutes les personnes qui se posent des questions légitimes. Il n'est évidemment question ni d'encourager une quelconque hypersexualisation parmi les jeunes, ni de susciter une orientation sexuelle ou une identité de genre, ni de donner des cours de pratique sexuelle. Il ne s'agit pas non plus de remplacer ou de contredire les valeurs que les parents souhaitent transmettre à leurs enfants.

Nous avons diffusé une circulaire à l'attention des directions et une autre à l'attention des centres PMS et nous leur avons fourni une série de réponses à des questions fréquentes pour les aider dans leur travail. En effet, certains parents sont effrayés ou en colère et ils s'interrogent légitimement; demain, ce sont les directions qui devront gérer ces interrogations. Bien entendu, outre les outils que nous leur avons fournis, nous restons totalement à leur disposition en cas de besoin.

En tant qu'adultes responsables, nous devons rester conscients et lucides à l'égard de telles questions. Les enfants et les adolescents disposent bien souvent d'un smartphone à un très jeune âge et sont donc tous susceptibles d'être exposés à des images ou des contenus qui les dépassent et qui sont potentiellement dangereux, que ce soit sur les réseaux sociaux ou sur internet en général, voire dans la cour

de récréation ou lors d'une conversation entre adultes. L'EVRAS propose précisément un cadre adapté aux jeunes et au milieu scolaire afin de rassurer les élèves face à des situations ou des questions qui les perturbent, mais aussi pour les protéger de situations potentiellement dangereuses ou problématiques. Il s'agit également de leur apprendre à respecter les autres et à se faire respecter.

Tout en respectant le principe de neutralité qui s'impose à elle, l'école doit offrir un cadre et des outils pour accompagner les élèves.

Concrètement, la généralisation de l'EVRAS sera traduite par l'organisation d'animations à deux moments clés de la scolarité d'un élève: une fois deux heures en sixième année de l'enseignement primaire et une fois deux heures en quatrième année de l'enseignement secondaire. Les proportions seront identiques dans l'enseignement spécialisé. Madame Schyns, cela signifie que tous les élèves bénéficieront de ces animations. Dès lors, le calcul avancé par Mmes Chabbert et Ryckmans est juste. En fonction de la vision statique ou dynamique adoptée, seuls 20 % des élèves sortant de l'enseignement aujourd'hui ont bénéficié d'une animation EVRAS, ils seront désormais 100 % à avoir bénéficié d'au moins deux animations EVRAS.

Les professionnels amenés à intervenir sont issus des centres de planning familial, des centres PMS, des services de promotion de la santé à l'école (PSE) ou d'associations spécialisées qui auront été reconnues compétentes pour faire des animations EVRAS. Ces professionnels devront tous répondre d'une exigence minimale de formation.

En ce qui concerne les critères de labellisation, Madame Nikolic, le travail est en cours. Ce sont les ministres de la Jeunesse et de l'Égalité des chances qui sont à la plume. Une première lecture au gouvernement est annoncée ce mois-ci encore. En attendant, la liste des centres de planning familial a été annexée à la circulaire et elle doit encore être complétée par les opérateurs labellisés. Des opérateurs ont effectivement déjà bénéficié du label «EVRAS Jeunesse» et ils peuvent donc déjà intervenir avant l'adoption de l'arrêté du gouvernement.

Tout ceci est rendu possible grâce aux financements conséquents qui ont été dégagés par mes collègues de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Région wallonne, Mmes Barbara Trachte et Christie Morreale, que je remercie sincèrement ici. Il s'agit d'un budget structurel de près de 5 millions d'euros.

Les animations seront complémentaires à ce que les élèves apprennent dans les cours du nouveau tronc commun, grâce au référentiel de philosophie et de citoyenneté, au référentiel de formation historique, géographique, sciences sociales ou encore au référentiel des sciences.

C'est un aspect qui est mal compris: il n'est pas question de faire de l'EVRAS un cours à part entière. J'entends parler de «cours EVRAS», mais il s'agit d'«animations EVRAS». Ces animations tiendront bien compte de l'âge des élèves, de

leur développement psycho-affectif, de leurs valeurs. Elles s'agencent au départ des questions que les élèves se posent sans les anticiper ou les susciter. L'objectif de ces animations EVRAS est de donner une information fiable, objective et neutre qui permet aux élèves, d'une part, de mieux apprécier le potentiel dangereux, risqué ou violent d'un contenu média, d'une relation ou de toute autre situation délicate et, d'autre part, de savoir comment s'en prémunir.

Pour harmoniser cette information entre tous les intervenants, un gros travail a été mené par les professionnels du secteur en dialogue avec les acteurs de l'enseignement, des psychologues, des éducateurs... Cela a donné lieu au «*Guide des contenus*». Ce document de plus de 300 pages est destiné aux intervenants formés à tenir des animations EVRAS. Il ne s'agit donc ni d'un référentiel, ni d'un programme, mais bien d'une base d'informations communes qui abordent différentes thématiques dans les trois dimensions relationnelle, affective et sexuelle. Madame Schyns, ce document a été élaboré avec l'appui d'une vingtaine d'organisations, dans une pluridisciplinarité des expertises, en se basant sur une série de textes internationaux de référence que Mme Ryckmans a rappelés.

Le «*Guide des contenus*» a pour but d'établir une base commune harmonisée pour répondre aux questions que les élèves se posent. Il est adopté par voie réglementaire par le biais d'un accord de coopération d'exécution. Cela signifie que le guide est annexé à l'accord de coopération d'exécution. Il pourra donc subir des modifications dans les trois gouvernements concernés et après trois lectures du texte.

Ce «*Guide des contenus*» a été rédigé dans un contexte où il ne portait pas de caractère contraignant. Les rédacteurs s'étaient inspirés du lexique des programmes éducatifs de l'époque. À l'origine, il n'était pas précisé que les animations seraient destinées à la sixième année de l'enseignement primaire et à la quatrième année de l'enseignement secondaire. C'est ce qui explique pourquoi le «*Guide des contenus*» est applicable à tous les âges. La sélection des années précédemment mentionnées a été faite en fonction des âges concernés par ces questions et du budget disponible.

Ce document ne remplace pas le contenu des référentiels du tronc commun qui, eux, sont la responsabilité des enseignants. Il constitue un socle commun aux animateurs des centres de planning familial, des centres PMS, des services PSE, des opérateurs labellisés. Il leur permet de répondre aux questionnements des enfants âgés de 5 à 18 ans. Vous me direz: pourquoi dès 5 ans puisque le programme est destiné à des enfants de 12 ans? Je répondrai: parce que les animations se donnent à l'école, mais aussi occasionnellement en dehors de celle-ci, par exemple dans les mouvements de jeunesse. L'utilisation du «*Guide des contenus*» ne se limite donc pas à l'enseignement.

Pour les enseignants, un document thématique transversal des référentiels a été établi grâce auquel des liens entre les référentiels et les animations présentées aux élèves peuvent être effectués. Les termes qui y figurent: habileté, compétence,

savoir-faire permettent à l'animateur de souscrire son animation à une thématique donnée en tenant compte de l'âge des enfants et de leur développement psychoaffectif. D'ailleurs, les animations EVRAS ne prévoient pas d'évaluation. C'est, pour les enfants, un temps réservé à l'écoute et au dialogue. Ce guide, au même titre que le label «EVRAS», est un outil qui garantit que les élèves ne seront pas mis en présence de n'importe qui pour entendre n'importe quoi.

Dans les semaines qui ont suivi la parution du «*Guide des contenus*» en octobre 2022, trois critiques ont été émises. Je m'étais à l'époque engagée à réviser les stratégies concertées en matière d'EVRAS sur ces endroits précis. L'ASBL O'YES qui a coordonné la rédaction du «*Guide des contenus*» à l'origine a apporté des corrections au document. Les corrections ont été présentées aux stratégies concertées et ont été validées par la grande majorité des acteurs. Deux corrections d'écriture ont été réalisées dans la partie consacrée aux questions d'identité et de genre. La fiche relative au «sexto» a été retirée du guide. L'introduction a été retravaillée pour ajuster des éléments de contexte à ce qui constitue désormais une annexe à l'accord de coopération.

Je me dois de mentionner plusieurs précisions importantes: ce guide est destiné aux intervenants formés, et non aux jeunes; il propose des balises pour aider l'adulte à répondre aux questions que se posent les jeunes; ces balises sont proposées dans un référencement par âge qui n'est qu'indicatif; il revient à chaque adulte responsable d'apprécier quelle information est adéquate pour le groupe qu'il a en face de lui. Tout cela est écrit noir sur blanc dans l'introduction.

Cela dit, comme l'a évoqué Mme Ryckmans, nous devons aussi accepter de faire confiance à des professionnels qui expérimentent ce dispositif dans les classes depuis de nombreuses années.

Pour conclure, même si on parle effectivement d'EVRAS, je voudrais encore rappeler quelques chiffres utiles sur la situation des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui: 38 % des adolescents scolarisés de la troisième à la septième année secondaire ont déclaré avoir au moins eu une relation sexuelle. Parmi eux, 25 % ont eu leur première relation avant l'âge de 15 ans et 12 % n'ont utilisé aucune méthode de contraception au moment de leur première relation sexuelle. L'école ne peut pas répondre seule aux enjeux cruciaux qui traversent ces réalités. Mais elle a indéniablement un rôle à jouer, en partenariat avec les professionnels compétents, pour informer et sensibiliser ces élèves. C'est tout le sens de la généralisation de l'EVRAS et du texte sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Députés.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, je me permets de souligner au nom du groupe Les Engagés que des questions n'ont pas trouvé

de réponse ici. Je vais les rappeler. Cela vous permettra peut-être de compléter votre propos.

Je n'ai pas du tout entendu où en était la labellisation. Quand va-t-elle commencer? Quels critères seront-ils utilisés? Quels seront les acteurs à la manœuvre pour labelliser? J'avais posé une question assez précise en ce qui concerne le statut exact du guide. Est-il contraignant? Si oui, pour quels acteurs? Pour les intervenants EVRAS chargés des animations? Pour les acteurs du monde de la jeunesse, pour les enseignants? Pour nous, le statut de ce guide est un élément important qui déterminera le vote de certains de nos collègues. Nous espérons donc des réponses sur la validation de labellisation et le statut exact du guide.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Concernant la labellisation, un arrêté est nécessaire. Il va nous parvenir puisque mes collègues chargés de sa rédaction, les ministres Daerden et Bertieaux, achèvent leur travail et vont le déposer en première lecture ce mois-ci. En attendant, les opérateurs agréés déjà à la disposition des écoles sont: les centres de planning familial, les centres PMS et les services de promotion de la santé à l'école (PSE), ainsi que ceux qui bénéficient déjà du label «EVRAS Jeunesse».

J'en viens au statut exact du guide. Il s'agit d'une annexe à l'accord de coopération d'exécution, qui est un texte réglementaire et contraignant à l'égard des professionnels qui organiseront des animations EVRAS, c'est-à-dire les opérateurs que je viens de mentionner, mais certainement pas à l'égard des enseignants qui ne sont pour leur part pas soumis à ce guide.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Le guide est contraignant et doit donc être appliqué. Comment cela sera-t-il contrôlé?

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le contrôle sera assuré par les autorités de tutelle. Dans l'enseignement, nos services d'inspection seront responsables. Dans les mouvements de jeunesse, par exemple, la ministre compétente se chargera de sanctionner un comportement ou une formation contraire au contenu du guide EVRAS.

M. le président. – C'est donc à l'organe et à son organisme de tutelle qu'incombe le contrôle.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai une dernière question. Si le guide est destiné aux professionnels, comme vous l'avez toujours dit, pourquoi avez-vous utilisé des mots comme «savoir-faire» ou

«apprentissage», qui amènent beaucoup de confusion chez tous les acteurs de l'enseignement? C'est vraiment une question importante.

Je voudrais encore faire quelques remarques. Nous serons évidemment attentifs aux critères de labellisation, dont vous n'avez pas parlé. Vous avez dit que l'arrêt était en cours de rédaction. J'imagine que des discussions sont donc en cours au sein du gouvernement et que vous ne dévoilerez pas les critères aujourd'hui. Les Engagés seront attentifs à ces critères. Nous voulons avoir la certitude que les acteurs de l'EVRAS seront bien des personnes formées à réagir aux problèmes qui pourraient survenir dans les écoles. En effet, nous savons que des difficultés sont parfois survenues lors d'animations EVRAS.

Dès le début de votre intervention, vous avez souligné qu'il n'était pas question d'encourager une hypersexualisation des enfants. Je pense que les termes utilisés dans le guide peuvent tout de même faire craindre une telle hypersexualisation. Ce n'est sans doute pas la volonté de ceux qui ont rédigé le guide, mais il est dommage que l'introduction ne contienne pas une mise en contexte de la terminologie et du vocabulaire qui doit être utilisé avec les enfants. Bien sûr, il y a des phrases pour dire que l'animation doit être adaptée à l'âge des enfants. Mais il n'y a pas que l'animation, il y a aussi le vocabulaire utilisé. Il n'y a pas que la méthode, il y a aussi le contenu. Je me demande donc s'il ne vaudrait pas la peine de revoir le guide.

J'entends bien que revoir le guide nécessitera l'accord des trois gouvernements concernés. J'entends également que des professionnels ont rédigé le guide. Néanmoins, j'entends aussi qu'il n'y a pas eu de relecture externe du guide. Les rédacteurs du guide sont des gens compétents, mais il n'y a pas eu de relecture de leur travail. Une telle relecture, apportant un regard externe, par exemple de spécialistes de la santé mentale des enfants, aurait peut-être été bénéfique. Je me demande donc s'il ne vaudrait pas la peine, dans un but d'apaisement, de mener une telle réflexion. Il est vrai que cela demanderait un peu de travail, mais, vu l'importance du sujet, qui concerne tous les enfants, cela vaut la peine d'y réfléchir.

M. le président. – Madame la Ministre, avant de vous donner la parole pour répondre aux dernières interpellations de Mme Schyns, je voudrais rappeler que nos discussions en séance plénière font droit. C'est le cas de vos déclarations sur l'interprétation à donner au texte. Vous avez souligné le risque de dérive vers l'hypersexualisation. Il a été dit *expressis verbis* que le but n'était pas là. C'est déjà un début de réponse que tout le monde pourra trouver dans nos travaux parlementaires.

La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame Schyns, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que des termes comme «habileté», «compétence» ou «savoir-faire» doivent permettre à l'animateur de situer son

exercice d'animation dans une thématique donnée en tenant compte de l'âge des enfants et de leur développement psycho-affectif. Je rappelle que cinquante relecteurs ont travaillé sur le texte qui est le fruit d'un travail méthodique et pluridisciplinaire. Cet extrait de l'introduction du guide me paraît tout à fait explicite et répondra très certainement à vos questions: «Ce guide pour l'EVRAS n'est pas destiné à être distribué aux enfants et aux jeunes. Il s'adresse aux acteurs et actrices qui encadrent des activités EVRAS ou encore aux équipes éducatives. Il leur propose des balises pour les aider à appréhender adéquatement les interrogations de chaque enfant et jeune lors des interventions EVRAS et permettre à chacun d'eux d'avoir accès aux mêmes informations. Il est à noter que les contenus élaborés par tranches d'âge sont des repères, mais ne constituent en aucun cas une norme figée et qu'ils doivent être adaptés en fonction des besoins et attentes pour tenir compte des réalités vécues par les enfants et les jeunes.» Nous fixons donc un cadre afin d'offrir à tous les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles quelque chose de cohérent, tout en demandant simultanément aux professionnels de s'adapter à la réalité de l'école, à l'âge des enfants et aux questions qui leur sont posées. Ne versons donc pas non plus dans un excès de formalisme.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – En réunion de commission, les deux représentantes de mon groupe se sont abstenues au moment du vote. Au sortir des discussions, je ne vous cache pas que tous les membres de mon groupe étaient loin d'être totalement convaincus. Aujourd'hui encore, en arrivant au Parlement, j'avais de très nombreuses réserves et de nombreux questionnements. J'ai d'ailleurs constaté lors de la discussion que d'autres partageaient ces inquiétudes.

Mes réserves sont nourries notamment par la façon dont le gouvernement a piloté ce processus, avec objectivement un souci pédagogique insuffisant. J'ai également des réserves liées au processus de labellisation, qui demeure encore assez flou. J'ai surtout des réserves sur ce fameux guide, qui a le mérite d'exister, qui a été amélioré par rapport à ses versions antérieures, mais qui reste très imparfait et pour le moins équivoque, ne serait-ce que parce qu'il donne lieu à des interprétations très différentes qui peuvent alimenter des suspicions, y compris de la part de personnes bien intentionnées.

Après avoir écouté attentivement nos échanges, je conserve ces réserves. La façon dont ce guide a été rédigé continue à être un peu ambiguë. Il a été écrit comme un référentiel, mais il n'en est pas un. Il n'aura pas force légale, mais il sera quand même approuvé par les gouvernements et ne pourra être modifié que par la voie réglementaire.

Vu ces réserves, je ne doute pas que certains membres de mon groupe s'abstiendront. En ce qui me concerne, je voterai favorablement ce projet de décret. En arrivant à l'entrée de ce parlement, j'ai entendu des hurlements. Pour moi et pour

nous tous, les hurlements ont souvent l'effet inverse de celui recherché. Toute forme d'intimidation par rapport au travail parlementaire est insupportable. Je voterai favorablement parce qu'en aucun cas je ne voudrais qu'une abstention soit interprétée comme une forme de caution à des propos complotistes ou rétrogrades.

Je voterai favorablement surtout parce que le principe de l'EVRAS est indispensable. C'est un impératif et personne ne le remet en question, y compris ceux qui pourraient s'abstenir pour les réserves que j'ai évoquées. L'EVRAS est une vraie nécessité pour toutes les raisons qui ont été avancées. Le guide qui l'accompagne est imparfait, il devra être amélioré et adapté, mais le principe de l'EVRAS reste incontestable et souhaitable et nous devons le généraliser.

Enfin, je voterai favorablement parce que je veux faire confiance à l'intelligence collective des acteurs de notre système éducatif. Je ne doute pas qu'ils agiront tous dans l'intérêt des enfants, en tenant compte de leur âge, de leur niveau de maturité, de leurs besoins, et qu'ils veilleront à agir en parfaite complémentarité avec les parents et les familles. C'est donc un vote de confiance à l'égard de nos éducateurs.

Madame la Ministre, j'aimerais donc vous appeler, au nom de mon groupe, à la plus extrême vigilance en ce qui concerne la mise en œuvre de ce principe de l'EVRAS. C'est un principe auquel nous adhérons tous, mais sa mise en œuvre pose problème. En effet, celle-ci ne devrait pas donner lieu à tous les risques, les craintes et les angoisses dont nous sommes témoins. Voilà donc l'explication de mon vote et de celui plusieurs de mes collègues. Je ne voudrais pas que les éventuelles abstentions soient interprétées autrement que fondé sur des réserves, liées en particulier au statut ambigu de ce guide.

M. le président. – Cela montre qu'un débat parlementaire peut faire évoluer des positions. Cela donne également confiance en la capacité de se baser sur la raison et non sur l'émotion.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – J'aimerais rappeler à mes collègues, aux manifestants et à tous ceux qui nous écoutent que l'objectif de l'EVRAS est de protéger nos enfants contre des contenus inadéquats, comme les films pornographiques à un âge inapproprié, entre autres.

À aucun moment il ne s'agit de susciter des comportements qui ne seraient pas ceux vécus par les jeunes. Nous n'allons donc pas inciter les jeunes à se questionner sur leur identité, si une telle question n'a pas été expressément posée.

Ensuite, en réponse à Madame Schyns, je pense qu'il faut faire confiance aux professionnels. Les contenus du guide sont adressés à des professionnels de l'éducation et ils utilisent donc les termes appropriés que nous nous devons d'utiliser

entre adultes. Nous n'allons pas employer des euphémismes pour parler de sexualité dans un cadre professionnel. Les professionnels pourront trouver les mots adéquats à utiliser avec les enfants et les jeunes: cela fait partie de leur métier.

Enfin, le guide n'a pas semé le trouble, ce sont les *fake news* qui ont inquiété les parents. Ces mobilisations auraient sans doute été moins importantes si ces fausses informations n'avaient pas été relayées.

C'est un jour à marquer d'une pierre blanche, et il est dommage de passer plus de temps à répondre à ces questions plutôt qu'à célébrer l'accès, aujourd'hui, de 110 000 jeunes à l'EVRAS, et des centaines de milliers demain, ce qui contribuera à leur protection, à leur bien-être et à la création de la société égalitaire et inclusive que nous attendons.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Les équivoques soulevées précédemment sont alimentées, ce qui est regrettable. Le guide en question est un outil méthodologique. Il est évident que pour préparer une animation – j'en ai d'ailleurs dispensé pendant 20 ans –, on examine les savoir-faire, les compétences, les attentes. Il s'agit d'un outil destiné aux professionnels. Les termes de ce guide ne sont pas ceux qui sont utilisés dans les classes. Les pédagogues le savent et les professionnels qui dispensent ces formations le font depuis des années. Il faut absolument trouver l'énergie et l'ouverture pour réconcilier les opérateurs de terrain avec un guide qui a été déchiré par cette campagne. Nous devons rassurer les parents et permettre aux instances qui donnent ces formations, aux formateurs, aux centres de planning familial, qui ont toutes les compétences à cet égard, de poursuivre leur travail en toute sérénité. Il nous faut maintenir l'objectif de protéger tous les jeunes et de leur donner des connaissances fiables sur leur développement relationnel, mais aussi leur transmettre des outils pour éviter la désinformation, la violence et construire des relations respectueuses basées sur le consentement.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Nous sommes tous convaincus de l'importance de l'EVRAS, ne fût-ce que pour que tous les jeunes reçoivent la même information sur certains sujets délicats. Ces animations leur permettent, entre autres, de se protéger du harcèlement, des violences, de se respecter, de se faire respecter et de mieux respecter les autres. Nous sommes tous convaincus de cela.

Pourtant, nous constatons qu'il reste beaucoup d'inquiétudes chez les parents. Bien entendu, des *fake news* ont été répandues. Toutefois, il faut bien admettre qu'il y a eu des maladresses dans la rédaction du guide; elles ont d'ailleurs été reconnues et modifiées. Le guide a donc pu susciter l'inquiétude. Bien entendu, des gens malveillants sont intervenus et interviennent encore. Cependant, de nombreux parents sont sincèrement inquiets. C'est la responsabilité des autorités de répondre à leur inquiétude et de le faire le plus rapidement possible. Il serait

judicieux de ne pas uniquement s'en remettre aux acteurs de terrain et aux directions d'école, ainsi qu'aux initiatives individuelles, mais de généraliser les actions comme celle qui a été menée par une école bruxelloise.

Je confirme toutefois le vote positif du groupe PTB.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Nous nous accordons tous sur le fait que l'objectif de l'EVRAS consiste bien à protéger les enfants et les jeunes. Le principe de précaution nous oblige cependant à débattre continuellement de ce sujet comme nous le faisons aujourd'hui. Bien entendu, le MR soutient ce dispositif, mais nous nous interrogeons sur certains critères. Je vous remercie d'ailleurs, Madame la Ministre, pour les éclaircissements que vous avez apportés et je comprends tout à fait que ces critères soient d'abord présentés au gouvernement pour qu'il se positionne à leur égard. Quoi qu'il en soit, nous resterons vigilants vis-à-vis de ce qui sera permis dans les écoles. Nous serons également attentifs aux critères de labellisation, aux procédures de contrôle et aux éventuelles sanctions, en ce qui concerne tant les écoles que les jeunes en général.

Vous avez indiqué que le «*Guide des contenus*» est un socle d'informations communes et qu'il faut faire confiance aux établissements d'enseignement. Vous avez détaillé la méthode pluridisciplinaire qui a régi l'élaboration de ce guide en expliquant que les professionnels du secteur de la jeunesse et de l'enseignement y ont été associés. Cependant, force est de constater que certains contenus inappropriés s'y sont retrouvés et ont nécessité des corrections. Ces contenus ont semé le trouble. Par ailleurs, la version initiale du guide avait une portée qui n'est pas la même que celle que lui accorde le présent projet de décret. Espérons donc que nous avons apporté suffisamment de corrections en amont pour éviter de nouveaux problèmes en aval. Bien entendu, le guide pourra toujours évoluer en cas de besoin.

Un dernier élément parmi mes questions portait sur l'existence d'un tableau comparatif. Je ne sais pas s'il existe, mais j'aurai l'occasion d'y revenir en commission de l'Éducation. Je voudrais avoir une idée des aspects qui ont été identifiés comme étant problématiques et qui ont été corrigés. Je voudrais aussi savoir pourquoi certaines corrections n'ont pas été faites. (*Intervention hors micro de la ministre Désir*)

J'imagine que nous pourrions revenir sur d'autres éléments qui posent question. Je veux faire confiance aux professionnels. Encore faut-il que les bonnes questions leur soient posées.

M. le président. – La parole est à M. Antoine.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je crois en l'importance et en la qualité de nos travaux parlementaires qui, sans aucun doute, seront lus et analysés, ne fût-ce qu'en raison de la quantité d'informations qui circulent.

Je m'inscris résolument dans l'intervention toute en nuance de notre chef de groupe qui a souligné l'utilité et le caractère indispensable de la démarche. Néanmoins, j'éprouve un malaise au sujet des annexes de l'accord de coopération ou, pour le dire plus simplement, le «*Guide des contenus*». Monsieur le Président, j'aimerais que vous me disiez clairement sur quoi portera le vote aujourd'hui. Concerne-t-il l'accord de coopération en tant que tel? Concerne-t-il l'accord de coopération et ses annexes – donc le guide – qui auraient une valeur contraignante? Concerne-t-il le décret et ses annexes sans que ces dernières aient de valeur contraignante? En d'autres termes, le vote du Parlement dotera-t-il le «*Guide des contenus*» d'une valeur contraignante?

C'est une question importante pour mon groupe politique. Je le dis d'emblée et je rejoins M. Dispa: l'accord de coopération ne me pose pas de problème. Par contre, vu le caractère extrêmement imparfait et vu le manque de lisibilité du guide, il mérite sans doute que certains des sujets qu'il aborde soient révisés en concertation avec les professionnels concernés. J'aimerais par conséquent, Monsieur le Président, que vous précisiez une nouvelle fois la portée du vote de notre Assemblée.

M. le président. – Il s'agit d'une des questions centrales de notre débat. Afin de ne pas improviser une réponse qui ne serait pas fondée sur un argumentaire juridique, je suspends la séance durant trois minutes afin de procéder aux vérifications.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h00 et reprise à 18h05.*

M. le président. – La séance est reprise.

Cela a demandé de faire l'exégèse des textes. Le premier paragraphe de l'article 40 du document qui vous est soumis aujourd'hui précise: «Les gouvernements parties adoptent, au moyen d'un accord de coopération d'exécution, tel que visés par l'article 92bis, § 1^{er}, alinéa 3, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, un guide pour l'EVRAS tel que défini à l'article 2, § 9. Toute modification du guide ne pourra se faire que par la voie d'un même accord de coopération d'exécution entre les gouvernements parties». Il est à noter que ces accords de coopération d'exécution ne passent pas devant l'assemblée parlementaire.

Le Conseil d'État reprend un commentaire sur l'article 40: «Dès lors que l'annexe I fait partie intégrante de l'accord de coopération, lequel, par la voie de son assentiment décretaal, énoncera des règles de niveau législatif, il n'est pas admissible qu'un accord de coopération d'exécution puisse modifier ladite annexe».

En d'autres termes, le Conseil d'État considère que le guide ne fait pas partie intégrante du projet de décret voté aujourd'hui. Ce guide fera l'objet d'un accord d'exécution, qui n'est donc pas l'accord de coopération soumis au vote. Dès lors, pour répondre clairement à votre question Monsieur Antoine, nous n'adoptons pas en tant que tel le guide.

La parole est à M. Antoine.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir mobilisé vos équipes pour procéder à cette recherche et d'avoir rappelé l'avis du Conseil d'État sur l'annexe incriminée. C'est bien que vous l'ayez rappelé en séance plénière. Chacun pourra relire le compte rendu intégral et comprendre la portée du vote. Pour mon groupe, l'accord de coopération ne pose pas problème, mais bien les annexes et le «*Guide des contenus*».

Je vous demande d'acter que je vote favorablement sur l'accord de coopération, mais qu'il n'en est pas de même pour le guide.

M. le président. – Votre déclaration vaut acte et nous en prenons note.

Chers collègues, avant d'aborder l'examen des articles, j'ai une remarque générale à formuler, mais il me faut l'accord de tous les groupes politiques. Nous sommes membres d'une assemblée qui tient au bon usage du français. J'ai remarqué que ce texte comporte, en moult endroits, quelques erreurs d'orthographe évidentes, notamment des verbes qui ne sont pas mis au pluriel ou des noms comme «soutien» – n'y voyez pas d'allusion sexuelle! – écrit avec un «t».

Je vous demande l'accord pour demander à nos services de corriger l'orthographe de ce document. Considérez cela comme une correction technique sans devoir passer par une multitude d'amendements. Je ferai évidemment part de toutes nos corrections aux autres assemblées qui l'ont adopté, pour ne pas les mettre en difficulté.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

12.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

13 Proposition de résolution visant à accélérer la mise à jour de l'équipement numérique et la connectivité des écoles (doc. 547 (2022-2023) n° 1)

13.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Ahallouch, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Le numérique à l'école est un enjeu qui aurait mérité un vrai débat. Toutefois, celui-ci n'a pas eu lieu en commission. Certes, le numérique à l'école a évolué de manière positive sous cette législature avec les plans des ministres Daerden et Jeholet, en lien notamment avec la crise de la Covid-19. Des moyens beaucoup plus importants ont été déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions.

Les mesures prises en 2020 et 2021 s'ajoutent à d'autres projets qui existaient déjà, en rapport avec l'école numérique et le matériel acheté par les pouvoirs organisateurs au moyen de subventions, de dotations et de fonds propres. Tout cela a amené une évolution.

Néanmoins, cette dernière n'est pas terminée. Des ajustements doivent être effectués. Cette résolution a été rédigée à cette fin, dans le but de suggérer les ajustements nécessaires. Nous l'avons élaborée sur la base de retours de nos contacts de terrain, mais aussi à partir d'une étude récente de la Fondation Roi Baudouin (FRB) qui s'intitule «*État des lieux relatif à l'évolution des inégalités liées à l'accès aux compétences et à l'usage des services numériques essentiels dans une société désormais largement numérisée*».

Cette étude souligne tout d'abord qu'un tiers des jeunes de 16 à 24 ans possèdent de faibles compétences numériques générales et que près d'un jeune peu diplômé sur deux est dans ce cas. Cela représente un taux deux fois plus élevé que parmi les plus diplômés. Trente-neuf pour cent des jeunes à faibles revenus détiennent de faibles compétences numériques, contre 27 % des jeunes qui ont des hauts revenus.

Deuxièmement, une grande majorité des acteurs interrogés estiment que le modèle d'équipement le plus intéressant pour le secondaire est celui du «un pour un», c'est-à-dire un outil numérique par élève. Le rapport relève aussi qu'il faudrait décharger les directions du travail administratif complémentaire lié à la gestion de cet équipement numérique.

Enfin, les connexions internet des écoles ne sont pas adaptées à un usage pédagogique massif, lequel se développe de plus en plus depuis la crise de la Covid-19.

Notre résolution et notre demande au gouvernement se basaient sur une étude, mais aussi sur des retours de terrain. La Région wallonne, par exemple, a décidé de commencer cette année son investissement dans l'équipement par les écoles les plus éloignées du numérique.

On peut comprendre l'idée: aller chercher ceux qui sont les moins équipés et les soutenir. Sauf qu'aujourd'hui, les écoles qui ont déjà investi humainement et matériellement dans le numérique vont devoir attendre longtemps – entre trois et cinq ans pour les écoles secondaires. J'ai oublié de préciser que ce sont les écoles primaires les plus éloignées du numérique qui vont inaugurer le plan d'action. Attendre trois à cinq ans pour renforcer sa connectivité et son équipement alors qu'on a déjà investi dans le numérique, c'est une éternité.

Évidemment, nous avons interpellé le ministre wallon. Il semblerait que certaines choses bougent à ce niveau, mais nous déplorons le manque de dialogue entre les ministres régionaux et les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce sujet important.

Après avoir évoqué l'étude et donné un exemple de retour de terrain, j'en viens maintenant aux demandes de notre groupe au gouvernement. Nous demandons l'actualisation de la Stratégie numérique pour l'éducation, qui date déjà de 2018. Après les dernières crises, il est logique et légitime d'ajuster cette stratégie et de réfléchir à son amélioration.

Nous demandons de soutenir les écoles qui ont une bande passante internet insuffisante à l'entrée de l'école, et qui ne peuvent dès lors rien faire.

Nous demandons aussi d'accélérer les travaux sur le profil de fonction des personnes-ressources au numérique, dossier que ma collègue Mathilde Vanderpe suit depuis très longtemps. Aujourd'hui, beaucoup de personnes dans les écoles sont investies et ont dégagé quelques heures pour aider à la mise en œuvre du numérique, mais nous souhaiterions qu'un vrai profil de fonction et une charge organique soient définis.

Nous demandons aussi qu'une concertation avec les Régions soit menée rapidement et de manière structurelle afin d'accélérer le développement de la connectivité, tout en laissant de l'autonomie aux écoles. En effet, aujourd'hui, quand une école rentre dans le plan wallon et qu'elle dispose déjà d'équipements, les opérateurs de la Région wallonne lui demandent de s'en défaire pour placer le leur. Il n'existe aucune réflexion sur ce qui est compatible et ce qui ne l'est pas. On constate clairement un problème de fonctionnement, mais il n'y a quasiment pas de discussions entre les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux de la Région wallonne.

Nous demandons aussi le lancement d'une étude académique sur les impacts de l'utilisation du numérique à l'école. Nous sommes certains que cette utilisation, qui ne cesse d'augmenter, a des conséquences sur la santé et la concentration des enfants. Et pourtant, personne n'a encore mis ce problème sur la table. Il nous semble important d'en discuter entre parlementaires.

En commission de l'Éducation, j'ai expliqué que nous avons quelques pistes de réflexion, non exhaustives, et j'ai proposé d'y ajouter d'autres éléments en débattant sur la manière d'ajuster l'usage du numérique à l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais aucun de mes collègues de la majorité n'a voulu rentrer dans une telle démarche. On m'a dit que le gouvernement travaillait et n'avait pas besoin des parlementaires.

J'ai dit d'entrée de jeu que le gouvernement avait travaillé et qu'il y avait eu une évolution. Est-ce pour autant que nous ne pouvons pas, entre collègues parlementaires, discuter de la Stratégie numérique pour l'éducation et des différents ajustements à lui apporter? J'ai posé la question et on m'a répondu que ce n'était pas nécessaire. Et puis, cet été, j'ai lu dans le journal que certains parlementaires avaient l'impression qu'ils ne servaient qu'à être présents au moment des votes. C'est dommage. Nous aurions pu en débattre en commission de l'Éducation. Tout le monde aurait pu apporter sa pierre à l'édifice.

Je ne doute pas du fait que le gouvernement travaille, mais je suis sûre qu'il n'est pas en train d'actualiser la Stratégie numérique. Je ne pense pas que le gouvernement ait clôturé le profil de fonction et le cadre organique pour les personnes-ressources au numérique. Et je suis sûre à 100 % que le gouvernement n'a pas lancé d'étude sur les conséquences de l'usage de plus en plus intensif du numérique sur la santé et la concentration des enfants.

Or il vaudrait la peine de travailler sur un tel enjeu de santé publique. Je ne pense pas que vos réactions par rapport à ce que je dépose aujourd'hui soient différentes de celles que vous avez eues en commission de l'Éducation. Mais je pense que le Parlement a manqué une occasion de donner des impulsions au gouvernement sur un sujet qui concerne tous les enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – Le groupe PS est convaincu de la nécessité d'un déploiement raisonné du numérique dans les écoles. Ce déploiement doit prendre en considération la plus-value pédagogique de ces outils tout en gardant à l'esprit leurs limites et leurs répercussions potentiellement néfastes. Lors des discussions en commission, nous avons notamment évoqué le cas de la Suède, dont le gouvernement a décidé de réduire l'enseignement numérique à la suite d'une étude aux résultats inquiétants.

Dès 2018, nous avons adopté une Stratégie numérique pour l'éducation. Tout en montrant l'importance de l'enseignement en présentiel, la crise sanitaire a accéléré comme jamais auparavant l'action du gouvernement dans ce domaine. Nous avons mis à disposition des enseignants une série d'outils intéressants tels que l'hybridation des apprentissages interactifs (Happy). La crise a également encouragé le gouvernement à accentuer son action pour l'équipement des élèves, bien que celui-ci doive encore être complété.

Depuis la rentrée scolaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi lancé la plateforme Pix afin d'aider chaque membre du personnel à diagnostiquer et développer ses propres compétences numériques. Ce travail est loin d'être totalement achevé. Si tout n'est évidemment pas parfait, le gouvernement poursuit son action sur différents problèmes, dont certains sont abordés dans la proposition de résolution qui nous est soumise, comme le soutien aux personnes-ressources. La connectivité des écoles, elle, ne relève pas uniquement des compétences de la Fédération. Pendant que les Régions y travaillent et ont déjà annoncé certaines mesures, le gouvernement de la Fédération planche quant à lui sur un accord de coopération – qui est en bonne voie – avec la Région wallonne sur le numérique. Compte tenu de la proactivité du gouvernement dans ce dossier, dossier qui doit cependant se poursuivre et aboutir à un accord de coopération, nous n'avons pas jugé pertinent de soutenir cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le numérique à l'école est effectivement un dossier important qui mérite un débat. Pour le groupe PTB, le véritable enjeu de ce débat concerne l'équipement des écoles. En effet, l'équipement des élèves – qui est plutôt l'axe de la proposition de résolution qui nous est soumise – nous semble source d'inégalités à deux égards.

D'abord, l'équipement des élèves est couteux pour les parents. Or, le gouvernement a prévu une aide de 150 euros par parent alors que les sommes à dépenser sont bien plus élevées. En outre, d'après les derniers chiffres soumis par le gouvernement lui-même, seuls 3 % des élèves ou de leurs parents ont reçu une aide. C'est extrêmement peu, alors que la grande majorité des écoles recommandent le numérique à leurs élèves et que de nombreux parents se sentent obligés d'acheter un appareil numérique. Le cout médian, qui concerne de loin le plus grand nombre d'élèves, est de 560 euros! Nous sommes donc bien loin des 150 euros alloués.

Ensuite, même si les élèves avaient tous accès gratuitement au meilleur matériel, des inégalités importantes perdureraient, car tous les élèves ne sont pas égaux devant le travail à domicile. Or, c'est bien du travail à domicile qu'il est question lorsqu'on souhaite équiper tous les élèves. Le travail à domicile est plus facile pour certains élèves, car ils disposent de locaux appropriés, ont accès à des ressources, peuvent compter sur des adultes pour les aider dans leurs recherches.

D'autres, en revanche, doivent parfois travailler entourés de leurs frères et sœurs, dans un environnement bruyant exposé aux bruits extérieurs, sans les ressources nécessaires ni l'aide adéquate.

C'est là la problématique générale des devoirs à domicile. Pour nous, l'alternative et la réponse à cette problématique résident dans le déroulement du travail scolaire à l'école. Pour cela, il faudra des locaux bien équipés et adaptés, mais aussi un encadrement adéquat ainsi, bien sûr, que le temps nécessaire. Cependant, cela ne peut se faire au détriment du travail en classe, c'est-à-dire des cours. Il convient donc de lancer un véritable débat sur le temps scolaire, y compris sur le temps de la journée scolaire. Il faut accorder des heures à différents enseignants afin de permettre cet encadrement, prévoir les locaux et l'équipement... Ces observations sont vraies en général et s'appliquent aussi au domaine du numérique. Je suis en faveur du système «un pour un» dont nous parlons parfois, mais appliqué à l'école. Il faut tenir compte de tous ces éléments lorsqu'on se positionne à ce sujet.

Des points peuvent être retenus dans la proposition de résolution déposée aujourd'hui. Certaines demandes sont tout à fait adéquates et valables eu égard à la problématique de l'équipement des écoles. Parmi celles-ci, le soutien des écoles qui souffrent d'une bande passante d'internet insuffisante est une bonne chose. Il convient par ailleurs d'accélérer les travaux relatifs à la définition d'un profil de fonction pour les personnes-ressources; d'organiser une réunion du Comité interréseaux du numérique éducatif (CINE); ou encore de mener rapidement une concertation structurelle avec les Régions wallonne et bruxelloise. Enfin, nous soutenons l'idée de lancer une étude académique portant sur les impacts liés à l'usage du numérique à l'école. En effet, bien qu'il présente beaucoup d'avantages, le numérique a aussi beaucoup d'inconvénients en termes physiologiques, de santé mentale, de droit à la déconnexion... Autant d'aspects à prendre en considération et que nous soutenons.

Néanmoins, la philosophie du texte ne correspond pas à la nôtre dans le sens où elle se focalise sur l'équipement des élèves et non sur l'équipement collectif des écoles. C'est pourquoi le groupe PTB s'abstiendra sur cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Mon groupe est d'accord avec vous, Madame Schyns, il est en effet nécessaire d'accélérer la numérisation et la connectivité dans les écoles. Nous constatons déjà bon nombre d'avancées sous cette législature, mais il reste néanmoins beaucoup à faire. Mon groupe est bien placé pour attester des contacts réguliers, voire permanents, avec les Régions sur la concertation pour le développement de la connectivité dans les écoles. Le gouvernement wallon travaille en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Rappelons aussi la décision du ministre Borsus du 13 juillet 2023 allouant un budget de

60 millions d'euros pour déployer le wifi dans toutes les écoles wallonnes qui le souhaitent.

D'autres aspects de l'intégration du numérique évoluent également, comme le nouvel accord de coopération qui sera conclu prochainement. Il portera sur la connectivité, tant interne qu'externe, ainsi que sur la pédagogie du numérique et l'équipement des bâtiments. Mon groupe insiste aussi pour la généralisation des compétences numériques des enseignants. Nous ne soutiendrons donc pas cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Soiresse Njall.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Le numérique est un enjeu crucial pour les années à venir. Le gouvernement a lancé une stratégie pour le numérique par un plan d'action. Cela ne l'empêche pas d'être à l'écoute des débats parlementaires. En effet, j'ai constaté que le gouvernement modifie ses intentions à la suite de questions ou d'interpellations de députés. Récemment, dans sa réponse à l'une de mes questions d'actualité au ministre Daerden sur l'équilibre à trouver entre l'usage individuel à l'école et l'équipement collectif, il a précisé que le gouvernement cherchait cet équilibre.

L'exécutif n'est donc pas sourd au débat parlementaire. Nous avons eu des discussions en commission, au cours desquelles j'ai précisé la position de mon groupe. Il faut un équipement collectif des écoles, mais il faut aussi que les élèves puissent avoir un usage individuel en classe. Il est donc important qu'un élève soit devant un ordinateur pour qu'il puisse travailler. Nous maintenons cette position, et le ministre a affirmé réfléchir à la manière de trouver un équilibre entre ces deux tendances. À nos yeux, pour des raisons pédagogiques, écologiques et économiques, l'usage individuel à l'école est important.

La question des devoirs, quant à elle, est structurelle. Nous en avons d'ailleurs discuté en dehors du débat sur le numérique. Il s'agit d'un enjeu essentiel. Les devoirs liés au numérique sont très compliqués à réaliser par les élèves qui ne possèdent pas un outil individuel à domicile. Par ailleurs, un ordinateur reste un outil, et il faut apprendre à l'utiliser. L'éducation au numérique, dont nous parlons peu, et la formation à ces outils sont, à ce titre, cruciales. Il faut être attentif aux inégalités sociales que peut créer le numérique. Nous devons être attentifs aux résultats des études sur le numérique et la santé. Le gouvernement doit inclure dans sa réflexion l'actualisation de la stratégie numérique et la synergie des actions entre les ministres régionaux et les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cet effet, j'ai eu un dialogue avec M. Clerfayt, compétent à cet égard en Région bruxelloise. En conclusion, le gouvernement est à l'écoute, et j'ai constaté des évolutions dans la manière de penser la stratégie numérique.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

14 Élection des membres du Fonds Écureuil

M. le président. – Conformément à l'article 5, § 1^{er}, 1^o, du projet de décret relatif à la création du Fonds Écureuil de la Communauté française du 20 juin 2002, il revient à notre Assemblée d'élire un membre par groupe politique reconnu en vue de siéger au conseil d'administration du Fonds Écureuil.

Le Parlement a procédé à cette élection le 9 février 2002, au terme du mandat des administrateurs sortants. Toutefois, cette élection ne respectant pas l'obligation prescrite à l'article 1^{er} du décret du 15 décembre 2010 visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes des personnes morales désignés par la Communauté française, son résultat n'a pas été communiqué au président du Conseil d'administration du Fonds à ce stade.

Face à l'impossibilité de dégager un consensus sur la manière de respecter cette obligation, le Parlement a adopté, le 5 juillet dernier, un règlement ayant pour objet, lorsqu'aucun consensus ne se dégage, de permettre le renouvellement des organes en garantissant une participation équilibrée des hommes et des femmes en leur sein. Conformément à celui-ci, les groupes ont été invités à présenter au Parlement une liste de candidats au Conseil d'administration du Fonds Écureuil. Il a été constaté, tant lors de la séance plénière du 5 juillet que lors de celle du 19 juillet, que la liste des personnes à élire n'était pas conforme à l'article 1^{er} du décret du 15 décembre 2010 précité.

Il nous revient donc aujourd'hui de prendre des dispositions.

Conformément aux articles 4 et 15 de notre règlement, ces élections se font au scrutin secret.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé et il sera procédé à cette élection à l'issue de nos travaux. (*Assentiment*)

15 Modification de la composition d'une commission

M. le président. – Je suis saisi d'une demande de modification au sein de la commission des Relations internationales, des Sports, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement. Mme Roberty y siègera en qualité de membre suppléante en remplacement de M. Witsel

Il en est ainsi décidé.

16 Projet de décret relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (doc. 570 (2022-2023) nos 1 et 2)

16.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

81 membres ont pris part au vote.

81 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Gaëtan Bangisa, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, M. Jean-Luc Crucke, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durrenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, Mme Sophie Mengoni, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Laszlo Schonbrodt, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman, M. Thierry Witsel.

M. le président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Mon vote positif n'a pas été enregistré.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Mon vote positif n'a pas été enregistré.

17 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (doc. 572 (2022-2023) nos 1 et 2)

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

83 membres ont pris part au vote.

80 membres ont répondu oui.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Gaëtan Bangisa, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, M. Jean-Luc Crucke, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Jansen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, Mme Sophie Mengoni, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Laszlo Schonbrodt, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Luc Vancauwenberge, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: M. René Collin, M. Pierre Kompany, Mme Mathilde Vanderpe.

M. le président. – La parole est à M. Collin, pour une justification d’abstention.

M. René Collin (Les Engagés). – Je suis totalement favorable à l’EVRAS, qui constitue un progrès extrêmement important pour l’équilibre de chaque enfant et de chaque jeune. J’aimerais souligner l’important travail qui a été réalisé, à cet égard, voici quelques années, par l’excellente et sympathique ministre qu’était Marie-Dominique Simonet.

Pourtant, je voudrais, par mon abstention, mettre en exergue deux ou trois points problématiques. Le projet a été réalisé dans une forme d’improvisation, qui a bien été illustrée cette après-midi par la suspension de séance. En effet, cette suspension a été nécessaire pour savoir exactement quelle était la porte de notre vote. Je note aussi de l’improvisation dans la mise en relation de différentes composantes, en particulier celle des familles, autour de ce «*Guide des contenus*». Je note qu’il n’y a pas de vote aujourd’hui au sujet de ce guide qui doit encore être officiellement élaboré.

Nonobstant les fautes d’orthographe, comme l’ont démontré les brillantes interventions de Martine Schyns et Benoît Dispa, je remarque des approximations dans le texte. Il faut davantage de participation des personnes concernées, il faut donner plus d’informations. Toutefois, je m’inscris évidemment aussi en faux contre les arguments avancés par des personnes dont la bonne foi n’était pas, à chaque fois, avérée.

Par mon abstention, je signale que notre Parlement doit être une institution responsable et rigoureuse. La préparation de ce texte et la façon dont il a été voté montrent un certain manque de rigueur et un manque de rigueur certain.

18 Proposition de résolution visant à accélérer la mise à jour de l’équipement numérique et la connectivité des écoles (doc. 547 (2022-2023) n° 1)

18.1 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

12 membres ont répondu oui.

62 membres ont répondu non.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. René Collin, M. Jean-Luc Crucke, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, Mme Jacqueline Galant, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. Pierre Kompany, M. Julien Matagne, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Gaëtan Bangisa, M. François Bellot, M. Olivier Biérin, M. Martin Casier, Mme Caroline Casart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Sophie Mengoni, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Amandine Pavet, M. Laszlo Schonbrodt, M. Luc Vancauwenberge.

M. le président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Jacqueline Galant (MR). – J'ai émis par erreur un vote positif. Je souhaitais émettre un vote négatif.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – J'ai émis par erreur un vote positif. Je souhaitais émettre un vote négatif.

19 Élection des membres du Fonds Écureuil

19.1 Votes

M. le président. – Nous en arrivons à l'élection des membres du Conseil d'administration du Fonds Écureuil.

Je prie deux secrétaires de prendre place au Bureau. (*M. Kerckhofs et Mme Vandorpe prennent place au Bureau*)

Le premier vote porte sur la candidature proposée par le groupe PS.

J'invite M. Kerckhofs et Mme Vandorpe à procéder à l'appel nominal.

– *Il est procédé au vote par scrutin secret.*

M. le président. – L'appel nominal étant clôturé, j'invite, conformément à l'article 4, § 5, du règlement, les secrétaires à procéder au dépouillement.

– *Il est procédé au dépouillement.*

75 membres ont pris part au vote.

68 membres ont répondu oui.

1 membre a répondu non.

6 membres se sont abstenus.

En conséquence, la candidate proposée par le groupe PS, Mme Laura Cabolet, est désignée en qualité de membre du conseil d'administration du Fonds Écureuil.

Le deuxième vote porte sur la candidature proposée par le groupe MR.

J'invite M. Kerckhofs et Mme Vandorpe à procéder à l'appel nominal.

– *Il est procédé au vote par scrutin secret.*

M. le président. – L'appel nominal étant clôturé, j'invite, conformément à l'article 4, § 5, du règlement, les secrétaires à procéder au dépouillement.

– *Il est procédé au dépouillement.*

76 membres ont pris part au vote.

69 membres ont répondu oui.

1 membre a répondu non.

6 membres se sont abstenus.

En conséquence, le candidat proposé par le groupe MR, M. Pierre-Alexandre Asmanis de Schacht, est désigné en qualité de membre du conseil d'administration du Fonds Écureuil

Le troisième vote porte sur la candidature proposée par le groupe Ecolo.

J'invite M. Kerckhofs et Mme Vandorpe à procéder à l'appel nominal.

– *Il est procédé au vote par scrutin secret.*

M. le président. – L'appel nominal étant clôturé, j'invite, conformément à l'article 4, § 5, du règlement, les secrétaires à procéder au dépouillement.

– *Il est procédé au dépouillement.*

73 membres ont pris part au vote.

63 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le candidat proposé par le groupe Ecolo, M. Guillaume Le Mayeur, est désigné en qualité de membre du conseil d'administration du Fonds Écureuil.

Le quatrième vote porte sur la candidature proposée par le groupe PTB.

J'invite M. Kerckhofs et Mme Vandorpe à procéder à l'appel nominal.

– *Il est procédé au vote par scrutin secret.*

M. le président. – L'appel nominal étant clôturé, j'invite, conformément à l'article 4, § 5, du règlement, les secrétaires à procéder au dépouillement.

– *Il est procédé au dépouillement.*

69 membres ont pris part au vote.

45 membres ont répondu oui.

21 membres ont répondu non.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, le candidat proposé par le groupe PTB, M. Soulaïmane El Modakem, est désigné en qualité de membre du conseil d'administration du Fonds Écureuil.

Le dernier vote porte sur la candidature proposée par Les Engagés.

Pour respecter le décret du 15 décembre 2010, la liste doit comprendre au moins deux candidats de chaque sexe. Trois candidats masculins ayant été désignés, la dernière candidature doit obligatoirement être une femme.

L'élection d'un candidat de sexe masculin conduirait en effet le Parlement à proposer une liste qui ne respecterait à nouveau pas l'obligation prescrite à l'article 1^{er} du décret du 15 décembre 2010 visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes des personnes morales désignés par la Communauté française.

Les Engagés ayant proposé une candidature masculine, cette candidature ne sera par conséquent pas mise aux voix, conformément au règlement adopté le 5 juillet dernier.

Le vote est par conséquent interrompu. Il reprendra lors de la prochaine séance sur la nouvelle candidature proposée par ce groupe, à condition qu'il s'agisse d'une femme.

Ces noms seront communiqués à M. Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19h25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre Jeholet, par Mmes Gahouchi, Grovonijs, Bernard, Vandevoorde et Sobry ainsi que par MM. Luperto, Crucke, Beugnies, Dodrimont, Clersy, de Lamotte et Fontaine;

– au ministre Daerden, par Mmes Schepmans et Ahallouch ainsi que par MM. Sahli, Crucke, Desquesnes, Tzanetatos et Evrard;

– à la ministre Linard, par Mmes Bernard, Vandevoorde, Pavet, Kapompole, Durenne, Roberty, Ahallouch, Pécriaux et Goffinet ainsi que par MM. Dupont, Courard, Dispa, Maroy, Lomba, Devin, Di Mattia, Crucke et Desquesnes;

– à la ministre Bertieaux, par Mmes Bernard, Vandevoorde, Goffinet, Cassart-Mailleux, Schyns, Pavet, Pécriaux et Galant ainsi que par MM. Clersy et Beugnies;

– à la ministre Désir, par Mmes Schyns, Cortisse, Cassart-Mailleux, Mathieux, Chabbert, Bernard, Vandevoorde, Galant et Pavet ainsi que par M. Kerckhofs.

En vertu de l'article 81, § 5, du règlement du Parlement, voici la liste des questions écrites sans réponse:

– au ministre Daerden, les questions de Mme Cortisse, intitulée «Subventions exceptionnelles pour les écoles sinistrées par les inondations du mois de juillet 2021»; Mme Bernard, MM. Nemes et Mugemangango, intitulée «Source(s) de financement du fond d'aide face à la crise énergétique», M. Evrard, intitulée «Gestion des bâtiments scolaires», Mme Bernard, intitulée «Mécanisme d'aide suite à la crise énergétique», Mme Schyns, intitulée «Avances de fonds aux écoles dans le besoin», Mme Bernard, MM. Beugnies et Mugemangango, intitulée «Bâtiments

scolaires: fonds du Plan de relance et de résilience européen», M. Evrard, intitulée «Bilan de l'appel à projets relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires», M. Crucke, intitulée «Échéancier du Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires», Mme Schepmans, intitulée «Rénovation des sanitaires dans les écoles», Mme Bernard, MM. Beugnies et Schonbrodt, intitulée «Prochaines étapes du plan de rénovation des bâtiments scolaires», Mme Bernard, MM. Beugnies et Schonbrodt, intitulée «Critères déterminant le taux de subside des projets de rénovation des bâtiments scolaires», M. Evrard, , intitulée «Réforme des fonds des bâtiments scolaires», Mme Nikolic, intitulée «Garanties d'emprunt dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Rénovation des ESA et HE», Mme Gahouchi, intitulée «Mutualisation de l'espace scolaire et de l'espace public dans le cadre du chantier de rénovation des bâtiments scolaires», M. Courard, intitulée «Exclusion des CDPA de WBE», M. Evrard, intitulée «Impact des pluies intenses sur les infrastructures des écoles», Mme Cassart-Mailleux, intitulée «Avancée des appels à projets pour les travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires», M. Evrard, , intitulée «Evolution du personnel et de la masse salariale au sein de WBE, M. Evrard, intitulée «Evolution du personnel et de la masse salariale au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Laffut, intitulée «Ouverture et réutilisation des données du secteur public», Mme Schepmans, intitulée «Lever House en Région bruxelloise», Mme Schepmans, intitulée «État des travaux réalisés au sein de l'Athénée royal d'Ixelles», M. Sahli, intitulée « Décision bruxelloise concernant les subsides pour les ASBL actives en matière d'Égalité des chances» et M. Crucke, intitulée «Inondations de 2021 et les bâtiments scolaires».

– à la ministre Linard, les questions de Mme Nikolic, intitulée «Mise en œuvre du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)», Mme Gahouchi, intitulée «Solutions d'urgence quand les milieux d'accueil de la petite enfance ferment leurs portes», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Valorisation des projets culturels luttant contre les stéréotypes de genre», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Mesures mises en place afin de renforcer le statut des accueillantes», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, , intitulée «Mesures visant à renforcer l'accessibilité et la qualité des milieux d'accueil de l'enfance», M. Lepine, intitulée «Octroi préférentiel de places en crèches pour les enseignants proposé par la bourgmestre de Jurbise», M. Desquesnes, intitulée «Taux de couverture de l'accueil par subrégion / arrondissement», Mme Ahallouch, intitulée «État des lieux des places en crèches», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Secteur culturel et usage numérique», Mme Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Mise en place d'ateliers d'autodéfense féministe», Mme Pécriaux, intitulée «Rencontre avec les milieux indépendants de l'accueil de la Petite Enfance», M. Vossaert, intitulée «Prise de décision ONE concernant le Plan Cigogne et impact sur les communes», M. Courard, intitulée «Précisions quant aux modalités d'encadrement des dépenses occasionnées par la RTBF dans le cadre des missions requérant

un déplacement à l'étranger, Mme Durenne, intitulée «Services spécifiques d'accompagnement à la parentalité», Mme Durenne, intitulée «Services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE)», M. Maroy, intitulée «Bulletin 2022 du CSA sur les radios», M. Devin, intitulée «Perturbations au plan incliné de Ronquières», Mme Ahallouch, intitulée «Fonds Série», Mme Pécriaux, MM. Di Mattia, Devin, intitulée «Aide à la pérennisation du CRIH dans sa fonction d'intervention auprès des jeunes harcelés», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Politique d'accessibilité et subventions», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Soutien à la création cinématographique», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Renforcement de l'accès à la culture», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Soutien au développement des disciplines émergentes et des pratiques et technologies novatrices dans le champ artistique», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Diminution de la charge administrative», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Promotion des expressions artistiques dans les espaces publics», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Promotion des artistes et de l'action culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les médias», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Soutien aux plus petits acteurs culturels», Mme Goffinet, , intitulée «Implémentation de la mesure visant à financer 1,5 ETP pour 7 places d'accueil», Mme Goffinet, intitulée «Taux d'occupation dans les milieux d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles», M. Desquesnes, intitulée «Demandes formulées en matière de places d'accueil par entité locale» et M. Desquesnes, intitulée «Réforme de l'Accueil temps libre (ATL)».

à la ministre Glatigny, les questions de M. Köksal, intitulée «Qualité des établissements universitaires d'enseignement supérieur», M. de Lamotte, intitulée «Affiliation des Conseils des Etudiants à une ORC pour les années académiques 2021-2022 et 2022-2023», M. Witsel, intitulée «Lancement des camps scouts et leur communication avec les communes», M. Daele, intitulée «Manque de moyens dans les services de l'aide et de la protection de la jeunesse», M. Clersy, intitulée «Soutien-gorges en haltérophilie», M. Clersy, intitulée «Faux professeurs de natation», M. Lux, intitulée «Evaluation des maisons de l'adolescent (MADO)», M. Janssen, intitulée «Campagnes de sensibilisation aux écrans», M. Demeuse, intitulée «Bilan de la session de juin», Mme Mengoni, intitulée «Formation en communication numérique et dynamique de collaboration interréseaux existant à Charleroi», M. Witsel, intitulée «Prize Money dans le tennis», M. Fontaine, intitulée «Travail des AMO en milieu rural», Mme Mengoni, intitulée «Information et sensibilisation à l'enseignement inclusif au sein des établissements d'enseignement supérieur», M. Fontaine, intitulée «Valorisation d'expérience utile», M. Fontaine, intitulée «Agression organisée contre un camp scout», M. Sahli, intitulée «Nécessité d'accroître l'attractivité de la formation vétérinaire pour les grands animaux», M. Sahli, intitulée «Audit réalisé dans le cadre des dysfonctionnements de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme», M. Dodrimont, intitulée «Organisation de la Coupe du monde de hockey sur des

terrains secs», M. Witsel, intitulée «Décès d'un jeune homme pratiquant le padel», Mme Ahallouch, intitulée «Grève SAJ SPJ», Mme Kapompole, intitulée «Formation des futurs enseignants à la bienveillance comme moyen de lutte contre les violence en milieu scolaire», Mme Goffinet, intitulée «Contingemment des étudiants français dans le supérieur», Mme Goffinet, intitulée «Logement étudiant et précarité», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Mesure contre le cyberharcèlement prévue dans le plan droits des femmes», M. de Lamotte, intitulée «Enseignants du supérieur artistique réclament leur valorisation d'expérience utile», M. de Lamotte, intitulée «4 Millions pour la transition climatique dans l'enseignement supérieur et les territoires wallons», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Taux d'octroi des bourses d'étude et raison des refus».

– à la ministre Bertieaux, les questions de M. Clersy, intitulée «Observatoire de l'éthique», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Baisse du financement par étudiant dans l'enseignement supérieur», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Réforme du décret "non-résidents"», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Mutualisation des services collectifs (bibliothèque, logement, cantine, etc.) au sein des pôles académiques», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Accessibilité de l'enseignement (cours, bâtiments, etc.) aux étudiants en situation de handicap», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Faciliter les démarches d'équivalence des diplômes» Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Mesures pour renforcer le programme Erasmus», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Mesures pour encourager les ponts entre enseignement obligatoire et enseignement supérieur», Mmes Bernard, Vandevoorde et M. Beugnies, intitulée «Facilitation du parcours étudiant entre établissements», Mme Goffinet, intitulée «Attractivité du Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant», Mme Cassart-Mailleux, intitulée «Etudiants non-résidents inscrits dans notre enseignement supérieur», Mme Cassart-Mailleux, intitulée «Suivi de l'appel à projets pour augmenter l'offre de camps en Fédération Wallonie-Bruxelles», Mme Schyns, intitulée «Responsabilité pénale des agents», Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde, intitulée «Mesures prises par le gouvernement pour prendre davantage en compte les jeunes dans les politiques», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Renforcement des synergies entre les départements de la Fédération Wallonie-Bruxelles», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Maintien des services et du prêt de matériel aux mouvements de jeunesse», Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée «Pérenniser la confiance auprès des opérateurs de jeunesse».

– à la ministre Désir, les questions de Mme Gahouchi, intitulée «Filière " Aspirant.e aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité "», Mme Ahallouch, intitulée «Cyberharcèlement», Mme Galant, intitulée «Recommandations formulées par Madame la Ministre aux directions et au personnel

éducatif pour la rentrée scolaire concernant le coronavirus», M. Vossaert, intitulée «Elargissement des conditions d'octroi des allocations d'études dans l'enseignement secondaire», Mme Laffut, intitulée «Situation de l'Ecole fondamentale libre de La Roche-en-Ardenne», Mmes Bernard, Pavet et M. Liradelfo, intitulée «Regards sur l'éducation 2022 (OCDE): gratuité / aides financières pour la cantine», Mmes Bernard, Pavet et M. Liradelfo, intitulée «Regards sur l'éducation 2022 (OCDE): évaluation de la politique numérique», M. Köksal, intitulée «Avancée de la révision du protocole d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)», M. Köksal, intitulée «Méthode Pikas face aux situations d'harcèlement», M. Janssen, intitulée «Risques de fermeture de classes cet hiver», Mme Galant, intitulée «Obligation scolaire et comptage», M. Vossaert, intitulée «Augmentation des inscriptions dans l'enseignement à domicile et sa répercussion sur la clef élèves», Mme Ahallouch, intitulée «Santé mentale des jeunes centres CPMS», Mme De Re, intitulée «Contraception masculine», Mme De Re, intitulée «Plus grande sensibilisation et meilleure prise en charge de l'endométriose», M. Vossaert, intitulée «Répercussion des nouveaux rythmes scolaires sur les sessions d'examens dans l'enseignement secondaire», Mme Chabbert, intitulée «Accord de coopération historique concernant l'EVRAS», M. Fontaine, intitulée «Collaboration entre les zones de police et les écoles pour promouvoir un bon climat scolaire», M. Maroy, intitulée «Incidents à l'école communale de Ramillies», Mme Bernard, MM. Beugnies et Mugemangango, intitulée «Accès à des écoles à une piscine», Mme Bernard, MM. Kerckhofs et Mugemangango, intitulée «Part des ASBL dans la gestion du temps de midi à l'école», Mme Galant, intitulée «Comptage des élèves et âge de l'obligation scolaire», Mme Sobry, intitulée «Etude relative à une accréditation EVRAS unique et les futurs critères d'accréditation», M. Weytsman, intitulée «Echanges linguistiques de professeurs entre l'enseignement francophone et néerlandophone», Mme Galant, intitulée «Toilettes neutres à l'école et les réalités de terrain», Mme Ahallouch, intitulée «Plan de lutte contre le harcèlement scolaire», Mme Nikolic, intitulée «Evolution de l'accompagnement des élèves transgenres à l'école», Mme Ahallouch, intitulée «Intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire», Mme Bernard, MM. Beugnies et Kerckhofs, intitulée «Normes d'encadrement en maternelles», Mme Bernard, MM. Kerckhofs et Mugemangango, intitulée «Pratiques des écoles concernant les repas de midi dans les écoles», Mme Bernard, MM. Kerckhofs et Mugemangango, intitulée «Suppression de la taxe tartine», M. Devin, intitulée «Séances d'initiation aux premiers secours en secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles», M. Crucke, intitulée «Éducation à l'identité de genre», Mme Pécriaux, MM. Di Mattia et Devin, intitulée «Financement de la lutte contre le harcèlement», Mme De Re, intitulée «Création d'un guide pour l'inclusion des personnes trans et inter dans l'enseignement obligatoire», Mme Ahallouch, intitulée «Climat scolaire», Mme Roberty, intitulée «Informations liées à l'endométriose», M. Devin, intitulée «Accès restreint aux toilettes pour les élèves en dehors des heures de cours», Mme Pécriaux, MM. Di Mattia et

Devin, intitulée « Mise en place de cours d'empathie dans le programme scolaire », Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée « Mise en place d'ateliers d'auto-défense féministe dans les écoles », Mmes Bernard, MM. Kerckhofs et Beugnies, intitulée « Evaluation vacances de printemps », M. Crucke, intitulée « Renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire », M. Hazée, intitulée « Évolution de la fréquentation des études de coiffure dans l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice et l'enseignement en alternance », M. Segers, intitulée « Scolarisation des enfants vivant dans plusieurs foyers », Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, intitulée « Soutien aux élèves et enseignants traumatisés après l'incident avec des policiers en kayak », Cassart-Mailleux, intitulée « Nombre de jeunes qui ne sont plus dans l'enseignement scolaire à temps plein après 15 ans », M. Köksal, intitulée « Journée de commémoration des victimes de la Shoah », M. Köksal, intitulée « Nouveau cadre en matière de harcèlement scolaire », Mme Gahouchi, intitulée « Commission spéciale du Parlement européen sur la pandémie de Covid-19: leçons tirées et recommandations pour l'avenir », M. Clersy, intitulée « Violations potentielles du RGPD de la part du logiciel STRAVA », Mme Cortisse, intitulée « Différences entre petites et grandes écoles face aux plans de pilotage et contrats d'objectifs », Mme Ahallouch, M. Bangisa, intitulée « Modalités de fin d'année scolaire 2022-2023 et fermetures d'internats », Mme Cortisse, intitulée « Soutien aux écoles dans les coûts liés à la crise énergétique », Mme Cassart-Mailleux, intitulée « Bilan de la mise en œuvre de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et du cours de philosophie et citoyenneté (2023) », Mme Cassart-Mailleux, intitulée « Remise des bulletins de l'enseignement primaire en journée ».

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement :

- le recours en annulation de l'allocation 41.10 du programme 11 dans la division organique 01, et des articles 1^{er} et 2 du décret de la Communauté française du 14 décembre 2022 « contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 », introduit par le gouvernement flamand;
- le recours en annulation de l'article 13 de la loi du 26 décembre 2022 « portant des dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire II », introduit par l'ASBL « Union professionnelle de la magistrature » et autres;
- le recours en annulation partielle et la demande de suspension partielle de l'article 3 du décret de la Région flamande du 9 juin 2023 « modifiant le décret du 25 avril 2014 relatif au permis d'environnement, en ce qui concerne l'introduction de mesures transitoires pour les permis dans le cadre de l'Approche programmatique de l'Azote », introduits par J.S;

- le recours en annulation des articles 2, 3, 5, 14 et 15 de la loi du 3 août 2016 «instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l'impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière», introduit par la société de droit néerlandais «BinckBank N.V.»
- l'arrêt du 20 juillet 2023 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Région flamande du 4 février 2022 «modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en ce qui concerne la mise à disposition d'une aggravation de la sanction», introduit par l'ASBL «Fédération belge de la Viande» et autres;
- l'arrêt du 20 juillet 2023 par lequel la Cour annule l'article 7, 3^o, première phrase, et 9^o, l'article 16, 8^o, et l'article 17, § 1^{er}, première phrase, du décret de la Région flamande du 22 octobre 2021 «réglementant la reconnaissance des communautés religieuses locales, les obligations des administrations du culte et le contrôle de ces obligations, et modifiant le décret du 7 mai 2004 relatif à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus»;
- l'arrêt du 20 juillet 2023 par lequel la Cour: annule l'article 18, 1^o et 2^o, et l'article 21, 2^o, du décret de la Communauté flamande du 18 juin 2021 «modifiant la réglementation dans le cadre de la protection sociale flamande»; annule l'article 80, § 6, alinéa 3, l'article 88, § 4, alinéa 3, et l'article 92, § 6, alinéa 3, du décret de la Communauté flamande du 18 mai 2018 «relatif à la protection sociale flamande», insérés respectivement par les articles 43, 46 et 48 du décret précité du 18 juin 2021; annule l'article 80, § 6, alinéa 4, l'article 88, § 4, alinéa 4, et l'article 92, § 6, alinéa 4, du décret précité du 18 mai 2018, insérés respectivement par les articles 43, 46 et 48 du décret précité du 18 juin 2021, en ce que ces dispositions ne prévoient pas l'exemption totale de la taxe de dossier pour les bénéficiaires d'une intervention majorée en vertu de l'article 37, § 19, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, qui ne relèvent pas des six catégories de personnes qui sont totalement exemptées; annule l'article 80, § 6, alinéa 5, l'article 88, § 4, alinéa 5, et l'article 92, § 6, alinéa 5, du décret précité du 18 mai 2018, insérés respectivement par les articles 43, 46 et 48 du décret précité du 18 juin 2021, en ce qu'ils ne prévoient pas le remboursement intégral de la taxe de dossier lorsque le tribunal du travail décide que, dans le cadre du recours administratif, il a été considéré à tort que le requérant n'a pas droit au budget de soins demandé ou à une adaptation de celui-ci;
- l'arrêt du 20 juillet 2023 par lequel la Cour: annule l'article 11/6, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, du décret flamand du 21 juin 2013 «relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal», tel qu'il a été inséré par l'article 14 du décret flamand du 26 juin 2020 «modifiant le décret du 21 juin 2013 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en ce qui concerne l'échange automatique et

obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration», en ce qu'il impose à l'avocat agissant en tant qu'intermédiaire une obligation d'information envers un autre intermédiaire qui n'est pas son client; et annule l'article 11/6, § 3, du même décret du 21 juin 2013, tel qu'il a été inséré par l'article 14 du même décret du 26 juin 2020, en ce qu'il prévoit que l'avocat agissant en tant qu'intermédiaire ne peut pas se prévaloir du secret professionnel en ce qui concerne l'obligation de déclaration périodique relative aux dispositifs commercialisables au sens de l'article 11/4 du décret du 21 juin 2013, précité;

– l'arrêt du 20 juillet 2023 par lequel la Cour annule l'article 113*novies*, § 4*bis* et § 6*bis*, du décret de la Communauté flamande du 15 juin 2007 «relatif à l'enseignement des adultes [lire: l'enseignement pour adultes]», inséré par l'article 7, 6° et 9°, du décret flamand du 24 juin 2022 «modifiant le décret du 15 juin 2007 relatif à l'éducation des adultes [lire: l'enseignement pour adultes] et modifiant le décret du 7 juin 2013 relatif à la politique flamande d'intégration et d'insertion civique [lire: de parcours citoyen]», et l'article 11 du décret précité du 24 juin 2022